

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN

France	20.00
Pour les Ligeurs . .	15.00
Etranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUC

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

NOTRE VOYAGE EN ALLEMAGNE

Victor BASCH et Th. RUYSSSEN

LES ERREURS DES CONSEILS DE GUERRE

TROIS RÉHABILITATIONS

Bersot — Loiseau — N'Guyen-Van-Do

LE PROCÈS DE MOSCOU

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

105299

EN VENTE

A LA

LIGUE des DROITS de L'HOMME

10, Rue de l'Université

1. - **Compte Rendu** intégral du Congrès de Strasbourg 1920. 5 fr.
2. **Collection 1920** des Cahiers des Droits de l'Homme, avec table alphabétique et analytique (épuisé).
3. - **Collection 1921** des Cahiers des Droits de l'Homme, avec table alphabétique et analytique. 10 fr.
4. - **Collections** (1920 ou 1921) reliées, chacune. 32 fr.
5. - **Compte-rendu** sténographique du Congrès de Paris 1921 : 1 fort volume. 5 fr.

Vient de paraître :

UNE REVISION QUI S'IMPOSE

L'Affaire Landau

PAR M^r RENÉ-BLOCH
Avocat à la Cour, Docteur en Droit

Prix : 0 fr. 50

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA LIGUE

LIBRAIRIE DU TRAVAIL, 96, quai Jemmapes, PARIS X^e.

CAHIERS DU TRAVAIL

- | | |
|--|--------|
| I. — Lettres de la prison (R. LUXEMBOURG) | 2 50 |
| II. — Un coup d'aël en arrière (MONATTE-ROSMER) | 1 50 |
| III. — Conséquences de la Révolution russe (Pierre-Pascal DRIZZO) | 1 50 |
| IV. — Syrie et Cilicie (A. DELBEC) | 1 50 |
| V. — Les syndicalistes français et la guerre (G. DUMOULIN) | épuisé |
| VI. — Pendant la guerre civile, Petrograd, mai-juin 1919 (Victor SERGE) | épuisé |
| VII. — Les Fêtes du Peuple (MARGUERITE) | 2 50 |
| VIII. — Idées sur l'organisation sociale (J. GUILAUME) | 2 » |
| IX. — Réflexions sur l'avenir syndical (P. MONATTE) | 1 25 |
| X. — Le contrôle ouvrier et les Comités d'atelier (ARGENCE et HERCLET) | 1 » |
| XI. — Les Syndicalistes russes (A. CHLAPNIKOFF) | épuisé |
| XII. — Les anarchistes et l'expérience de la révolution russe (Victor SERGE) | 1 50 |
| Collection complète des 12 numéros de la 1 ^{re} série | 15 » |

FAITES CONNAITRE

les numéros spéciaux des CAHIERS

LA RÉFORME DE LA JUSTICE MILITAIRE

par M. le général SARRAIL

HOMMAGE A ANATOLE FRANCE

Discours de MM. Ferdinand BUISSON, Gabriel SÉAILLES, Victor BASCH, Anatole FRANCE, Paul PAINLEVÉ, Mme SEVERINE.

LE PROCÈS DE MOSCOU

Discours de MM. Gabriel SÉAILLES, Emile VANDERVELDE, Louis SELLIER.

UN FOYER NATIONAL JUIF en Palestine

CHAQUE NUMERO : 1 FRANC.

Réduction de 30 % pour les commandes d'au moins 20 exemplaires.

*Si les CAHIERS vous intéressent, pourquoi n'intéresseraient-ils pas votre voisin qui les ignore ?
Faites-les-lui connaître.*

Vient de paraître :

UNE RÉHABILITATION

Goldsky est innocent

PAR M^r PIERRE LÖEWEL
Avocat à la Cour d'Appel de Paris

Prix : 1 fr.

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA LIGUE

VOULEZ-VOUS AVOIR :

- 1° Les Cahiers hebdomadaires ?...
- Faites-nous chacun un nouvel abonné.
- 2° Un abonnement 'gratuit pour l'an prochain ?...
- Procurez-nous cinq nouveaux abonnements.

Notre Voyage en Allemagne

Par MM. Victor BASCH et Théodore RUYSSSEN

Nous devons à nos ligueurs un compte rendu de notre voyage en Allemagne (1). Le mieux que nous puissions faire, c'est peut-être de reproduire ici quelques articles publiés dans la presse par deux de nos collègues, MM. Victor BASCH et RUYSSSEN.

Nous donnerons prochainement le procès-verbal de la séance où nos délégués ont rapporté leurs impressions devant le Comité Central et le résumé de leurs discours d'après les journaux allemands. Soucieux d'information impartiale, nous y ajouterons quelques extraits des innombrables articles que notre manifestation a suscités dans la presse de tous les partis.

** Nos amis nous ont quelquefois demandé des numéros de documentation : nous tâcherons de les satisfaire.*

Les Impressions de M. Victor Basch

I. -- Retour d'Allemagne

Ce ne fut pas sans un frémissement profond que, le 10 juin, à 4 heures de l'après-midi, nous entendîmes les conducteurs allemands crier de leur voix stridente : « Berlin ! Berlin ! » Nous avions accueilli avec un affectueux empressement les représentants du *Bund Neues Vaterland* qui étaient venus au Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme faire visite. C'étaient des Allemands, pareils à ceux que nous avions toujours aimés, des Allemands qui ne s'étaient pas pliés au rude joug du militarisme prussien ; des Allemands qui, en pleine guerre, avaient, au péril de leur vie, dit non aux méthodes barbares du grand Etat-Major ; des Allemands qui avaient osé proclamer la responsabilité de leur gouvernement dans le déclenchement du grand massacre. Avec ceux-là il était facile de s'entendre, puisque nous parlions la même langue, adorions les mêmes Dieux.

Et voici que nous venions leur rendre leur visite, que, pour la première fois depuis la guerre, nous allions fouler le sol allemand et que nous allions nous trouver à Berlin, non plus seulement avec des amis, mais lancés en pleine foule, coude à coude avec ceux qui, hier encore, étaient l'ennemi. C'est en descendant du train que nous avons vraiment compris la gravité et la témérité de notre démarche.

Aujourd'hui, qu'un mois s'est écoulé depuis notre voyage, et que nous pouvons nous en rappeler les péripéties sans être troublés par l'émotion de l'heure, nous osons affirmer que notre entreprise a été utile et qu'elle a réussi. Notre geste a été compris par les meilleurs des Allemands et il n'y a guère que les plus échauffés parmi les pangermanistes qui en aient méconnu l'intention et la por-

(1) Rappelons que nos délégués étaient : MM. Ferdinand BUISSON, président ; Victor BASCH, C. BOUCLÉ, vice-présidents ; Henri GUERNUT, secrétaire général ; Pierre RENAUDEL, Th. RUYSSSEN, Mme MÉNARD-DORIAN, membres du Comité Central. Le voyage a duré du 9 au 17 juin.

tée. Et ce qui est plus important encore, chez nous aussi, notre démarche a trouvé un écho plutôt sympathique ; chez nous aussi, il n'y a que les forcenés du nationalisme intégral qui aient osé nous accuser d'antipatriotisme. Il semble vraiment qu'il y ait quelque chose de changé dans les dispositions réciproques des ennemis d'hier et que l'heure soit propice aux paroles de sagesse et aux actes d'humanité.

Qu'avons-nous dit aux Allemands ? Que la tragédie d'hier était oubliée, que nous allions tomber dans les bras les uns des autres ; que la France renonçait à toute réparation ; que les troupes alliées allaient quitter demain Mayence, Coblenze et Wiesbaden, que toutes les craintes et toutes les méfiances étaient dissipées et que, la main dans la main, nous allions pénétrer dans un pays béni, planté de lys et de roses ?

Non, ce n'est pas cette idylle mensongère que nous avons chantée. Nous avons dit, au contraire, qu'entre l'Allemagne et la France béait un abîme, si profond, si rempli de morts, si plein de larmes et de douleur qu'il semblait impossible de le franchir. Mais nous avons dit aussi qu'à moins de désespérer de la paix européenne et de l'avenir du monde, il fallait qu'il fût franchi, il fallait qu'il y eût des hommes qui fissent l'effort de le franchir. Et c'étaient ces hommes que nous voulions être, nous, démocrates français et eux, qui nous écoutaient, eux, démocrates allemands. Et nous avons ajouté que notre effort ne pouvait être couronné de succès qu'à la condition que les Allemands comprennent que les réparations de la Belgique et de nos provinces dévastées devaient être pour eux, non pas seulement une obligation juridique, mais une obligation morale ; qu'à la condition que les Allemands comprennent que, si la démocratie française continuait à occuper militairement des terres allemandes, ce n'était pas dans l'intention sacrilège de les annexer, ce n'était pas par je ne sais quelle velléité impérialiste, mais c'était par le lé-

gitime souci de sa sécurité, tant de fois compromise en un seul siècle, par l'agression allemande.

Et ces paroles ont été entendues, comprises et acclamées. Entendues, comprises et acclamées par le public élégant et lettré qui se pressait dans la vaste salle du Reichstag. Entendues, comprises et acclamées par les immenses auditoires populaires de Berlin, de Dortmund et de Bochum.

Ce ne sont, d'ailleurs, pas ces grandes manifestations oratoires, où, sans doute, des Allemands nous ont donné la réplique, mais des Allemands amis, bons Européens, comme nous, qui ont été les moments les plus intéressants et les plus utiles de notre séjour. Ce sont les conversations familières et intimes que nous eûmes avec des hommes représentatifs de toutes les fractions sociales : président du Parlement, ministres, députés, directeurs de journaux, grands négociants, professeurs d'Université, gens du monde. Ceux-là ne se sont pas contentés de nous écouter, ils nous ont parlé à leur tour et voici ce qu'ils nous ont dit :

**

« Nous sommes des démocrates comme vous. Nous répudions le Kaisérisme et, comme vous, nous nous réclamons des principes sacrés de la Révolution française. Et c'est étonné sur ces principes et protégés par eux, que nous venons protester contre le Traité de Versailles et que nous en demandons la revision. Non pas la revision intégrale, mais le redressement des injustices dont il est peuplé. Nous reconnaissons la culpabilité du gouvernement insensé dont la légèreté et l'imprévoyance nous ont menés à la défaite et à la ruine.

Mais nous demandons aux vainqueurs de ne pas se laisser égarer à leur tour par le philtre empoisonné de la mauvaise victoire. Comme vous, nous proclamons le droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes. Mais pourquoi alors avez-vous internationalisé des cités aussi notoirement allemandes que Dantzig et Memel ? Pourquoi avez-vous interprété si partialement le plébiscite de la Haute-Silésie ? Pourquoi obligez-vous un Berlinois qui se rend à Königsberg à passer par un couloir polonais ? Sans doute, nous éprouvons le besoin de réparer les sauvages dévastations méthodiquement organisées par notre Etat-Major en Belgique et dans vos provinces du Nord. Mais pourquoi demander des centaines de millions de marks-or que nous ne pouvons pas fournir, et tenir, sans cesse, suspendue au-dessus de nos têtes l'humiliante menace de sanctions militaires ? Oui, nous renouons de grand cœur à cette armée étincelante qui a causé notre malheur, et qui, si elle se reconstituait, commencerait par nous asservir à nouveau. Mais nous sommes désarmés, nous n'avons plus ni Etat-Major ni canons ni aéro militaire ni tanks, et ce ne sont pas les quelques fusils et les quelques grenades que notre police elle-même révèle à la Commission interalliée, qui pourraient justifier la présence, en terre allemande, de votre armée. Nous sommes un peuple tombé des plus hauts sommets de la prospérité dans un abîme de détresse. Nous n'avons plus ni colonies ni flotte, nous avons été amputés de quelques-unes de nos provinces les

plus florissantes, et, exception faite de quelques gros industriels engraisés de l'universelle misère, nous, l'opulente Allemagne, nous sommes en train de devenir un peuple de mendiants. Et c'est sur ce peuple-là que s'acharne la superbe de vainqueurs impitoyables... »

Nous leur avons sans doute répondu. Nous leur avons montré que certaines des injustices dont ils se plaignaient étaient inévitables, et que, sous peine de morceler à l'infini l'Europe Centrale, il n'avait pas été possible d'interpréter les plébiscites selon le droit strict des nationalités. Nous leur avons concédé qu'il était inique et absurde de demander à l'Allemagne des prestations en espèces qu'elle était impuissante à fournir, mais nous leur avons demandé s'ils croyaient vraiment que leur gouvernement avait imposé à la grande industrie, si scandaleusement enrichie, les nécessaires sacrifices. Nous leur avons affirmé que les démocrates français souhaitaient ardemment de voir l'armée d'occupation quitter le territoire allemand, mais qu'avant de recommander cette mesure, ils devaient être assurés que la République allemande était à l'abri de toute atteinte, que les bandes d'assassins étaient dispersées et les haines définitivement désarmées.

**

Et cependant, il y a dans les plaintes que nous avons entendues une âme de vérité à laquelle nous voudrions que notre Gouvernement ne restât pas sourd. L'on peut user envers l'Allemagne de deux méthodes. Ou bien s'en tenir rigoureusement à la lettre du traité ; ne compter pour en imposer toutes les stipulations que sur la force ; s'appuyer, pour encercler le Reich, sur les armées de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de la Roumanie, continuer la politique ruineuse et périlleuse de la paix armée et finir par jeter l'Allemagne désespérée dans les bras du Gouvernement des Soviets. Ou bien faire confiance à la jeune démocratie allemande ; renforcer l'autorité des gouvernements de bonne volonté par d'équitables concessions ; travailler au désarmement et à l'affermissement de la Société des Nations et ne pas prévoir de futures guerres victorieuses, mais préparer la paix vraie et durable, fondée sur la réconciliation des peuples.

De ces deux méthodes, nous préconisons la seconde, alors que nos gouvernements suivent la première. Nous ne sommes, certes, pas de ceux qui crions Poincaré-la-Guerre. Celui qui écrit ces lignes a essayé, naguère, de démontrer ici-même, que l'ancien président de la République n'a pas voulu la guerre en 1914. Et je demeure convaincu qu'il ne la veut pas aujourd'hui plus qu'il ne l'a voulu alors. Mais je suis convaincu aussi que la politique qu'il suit aujourd'hui est dangereuse pour l'Europe, pour la France et injuste envers l'Allemagne. Il ne veut pas voir qu'il y a deux Allemagnes, et que méconnaître l'Allemagne démocratique, l'Allemagne ouvrière, l'Allemagne pacifiste, c'est renforcer le pangermanisme et réveiller l'impérialisme. Il lui est impossible de prendre la plume ou la parole sans écrire ou prononcer des paroles de

haine. Sans cesse, il fouille les anciennes blessures, il avive des vieilles fièvres ; il se dresse en face de l'ennemi d'hier comme un ennemi d'aujourd'hui. Ce n'est pas par ces méthodes que l'Europe, ébranlée jusque dans ses fondements, se reconstruira, que la France meurtrie reprendra force et vie, que l'Allemagne évoluera pacifiquement vers la démocratie. Il faut que l'emportent aujourd'hui, et parce que cela est juste, et parce que cela est humain, les forces d'entente et de concorde. Il faut que les hommes, qui ont la lourde charge de sculpter le monde de demain se haussent jusqu'à cette sérénité qui, sans oublier, sait pardonner. Il faut qu'ils soient plus accessibles aux voix clémentes de l'avenir qu'aux rancœurs du passé. Il faut qu'ils sachent jeter, sur les souvenirs les plus sanglants, l'ample et chaud manteau de l'humaine tendresse ! (1)

II. -- Choses vues et entendues

Nous voici de retour d'Allemagne. Ce fut, nous le savions, une entreprise hardie, voire téméraire, que d'aller planter en plein pays, hier ennemi, et aujourd'hui plus hostile à la France qu'après l'armistice, le drapeau de la paix du droit, telle que la conçoit la démocratie française, préoccupée de sauvegarder les légitimes intérêts de notre pays et désireuse, en même temps, d'user envers la vaincue de justice et de clémence.

Et notre hardiesse a été couronnée de succès. Nous avons été accueillis par les démocrates allemands comme des messagers d'une bonne nouvelle depuis longtemps attendue. Nous sommes entrés en contact intime non seulement avec ce prolétariat organisé dont nous connaissions l'horreur pour la guerre et l'ardente aspiration au retour de relations normales entre deux grands pays que les fatalités historiques ont opposés l'un à l'autre, mais dont la concorde est une nécessité si inéluctable que, sans elle, l'Europe et le monde iraient au suicide. Nous avons noué des liens avec cette bourgeoisie cultivée qui, en Allemagne comme en France, répugne à l'internationalisme et au cosmopolitisme et qui a ressenti plus profondément et plus douloureusement que le prolétariat la blessure saignante de la défaite et de la diminution matérielle et morale du Reich. Nous nous sommes entretenus avec le président du Parlement, avec des ministres, avec les directeurs des grands journaux qui, là-bas comme chez nous, modèlent l'opinion publique. Notre visite, sans doute, a été brève, mais admirablement organisée par la Ligue allemande des Droits de l'Homme, elle a été riche en impressions. Je voudrais dire simplement et sincèrement... ce que nous avons vu et entendu.

Ce qui frappe, au premier abord, le voyageur, c'est la prospérité de l'Allemagne. Les régions que nous traversons semblent pleines de vie et d'activité. Les forteresses de l'industrie se dressent dans leur massive énergie. De tous côtés, des usines qui œuvrent, des travailleurs qui vont à leur

labeur et en reviennent joyeux et satisfaits. Berlin même n'a guère changé depuis 1913 où j'y ai séjourné pour la dernière fois. Les immenses avenues, toutes bruisantes de feuilles, sont pleines d'une foule grouillante et vêtue avec élégance. Les cafés et les *konditoreien* (nos salons de thé) regorgent à toute heure de la journée et jusque très avant dans la nuit. Lorsque, au sortir d'un meeting, nous débouchons, vers minuit, sous les *Linden*, nous les trouvons aussi vivants et peut-être plus vivants que nos boulevards à la même heure. Les salles de spectacle, nous dit-on, les concerts, et surtout ces cinémas qui, là-bas, autant que chez nous, plus que chez nous, se sont multipliés, ne désespèrent pas. Nous avons de la peine à trouver de la place dans les restaurants et la chère qu'on y offre est bonne et abondante. Vraiment, le premier coup d'œil que nous jetons sur l'immense ville ne révèle rien de cette misère économique dont nous trouvons le récit dans la presse allemande, et dans la bouche des hommes d'Etat d'Allemagne.

Apparence, nous répondent les Allemands auxquels nous exprimons notre surprise, apparence fallacieuse d'une prospérité de façade. Sans doute, l'industrie fonctionne encore à plein rendement et producteurs, intermédiaires et travailleurs n'ont pas encore à se plaindre. Mais déjà le déclin s'annonce. Les matières premières que l'industrie met en œuvre s'épuisent, et comment l'Allemagne, avec la dépréciation du mark, pourra-t-elle s'en procurer ? Si l'Allemagne ne connaît pas ce chômage dont souffre l'Angleterre, c'est que ses industriels, pour ne pas renvoyer leurs ouvriers, se contentent de les faire travailler six heures et même moins. Ne perdez pas de vue que la soi-disant prospérité industrielle de l'Allemagne est fondée tout entière sur cette crise du change qui, d'autre part, précipite le pays vers une ruine certaine. Ne vous laissez pas abuser par le spectacle qu'offrent les quartiers riches, leurs restaurants et leurs cafés. Berlin regorge d'étrangers attirés par la baisse du mark et ce sont ceux-là que vous apercevez dans les lieux de plaisir. En réalité, la situation générale est presque désespérée.

En premier lieu, l'esprit d'économie a presque entièrement disparu. Ceux qui gagnent de l'argent le dépensent sans se préoccuper de l'avenir. Etant données les fluctuations du change, il est impossible pour une famille, tout comme pour l'Etat, d'établir un budget. Et alors on se rue vers le plaisir et l'on attend après soi le déluge.

De plus, ce ne sont pas les consommateurs des grands restaurants, des cafés et des spectacles qui constituent la moyenne de la population berlinoise. Allez dans les quartiers ouvriers et pénétrez dans un ménage de prolétaires. Vous constaterez que l'ouvrier allemand ne fait plus qu'un repas solide par jour. Si son salaire a quintuplé, le coût de la vie dépasse vingt ou même quarante fois celui d'avant-guerre. On a calculé qu'un ouvrier qualifié parmi les mieux payés, électriciens, métal

(1) *Ere Nouvelle* 19 juillet

lurgistes, etc., arrive tout juste à ne pas mourir de faim, qu'il ne lui reste rien pour satisfaire les besoins vestimentaires, hygiéniques et culturels et que jamais « la loi d'airain » n'a pesé sur lui d'un poids aussi écrasant.

Et d'ailleurs, ce n'est pas le prolétariat qui souffre le plus douloureusement. Ce sont, avant tout, la petite bourgeoisie, les rentiers et les fonctionnaires qui sont atteints. Ceux-là, qui sont dépourvus de la forte organisation que s'est donnée le prolétariat allemand dans ses syndicats, sont exposés sans défense aux fluctuations du mark. Ils ont beau restreindre leurs besoins, diminuer leur train de maison, s'imposer à eux et aux leurs les plus cuisants sacrifices, ils sont condamnés à la faim lente.

Et ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'on n'aperçoit pas de remède à cette misère. La baisse du mark entraîne inévitablement la hausse du coût de la vie. La hausse du coût de la vie entraîne des augmentations de salaires. Les augmentations de salaires ont pour conséquences immédiates l'accroissement de l'inflation fiduciaire. Et l'accroissement de l'inflation fiduciaire est infailliblement suivi de la baisse du mark. Comment sortir de ce cercle ?

**

Arrivés à ce point de leur argumentation, mes interlocuteurs — hommes politiques, professeurs, journalistes — hésitent, s'arrêtent, puis se décident. Notre situation, disent-ils, ne saurait s'améliorer si les Alliés et, avant tout, la France, ne modifient pas leur politique à notre égard. Il faut que le problème des réparations soit traité selon d'autres méthodes et dans un autre esprit que jusqu'ici. Il faut que les dépenses écrasantes qu'entraînent l'occupation militaire et les innombrables commissions que nous sommes obligés de défrayer soient diminuées. Il faut, oui, il faut que le traité de Versailles soit révisé dans quelques-unes de ses dispositions. Alors, mais alors seulement, l'Allemagne sera capable de faire face à ses obligations envers ses créanciers...

Les hommes qui me parlèrent ainsi étaient des démocrates, des républicains, des pacifistes. Quoi qu'on dise, il en est parmi les dirigeants actuels de l'Allemagne. C'est un démocrate, à coup sûr, que M. Løwe, président du Reichstag, qui m'a conté avoir débuté dans la vie comme ouvrier typographe, avoir, comme tel, fait son tour d'Europe, jusqu'à ce que, de retour en Silésie, il eût pris la direction d'un journal socialiste et fût devenu député. Ce sont des démocrates que les ministres de l'Intérieur et de la Justice du Reich, dont l'un, privat docent de philosophie, et l'autre professeur à la Faculté de Droit, ont, bien avant la guerre, adhéré de plein cœur à la République et au socialisme. Ce sont des démocrates que ces directeurs du *Tagblatt*, qui pendant la guerre combattit si courageusement l'universelle folie et ce directeur de la *Gazette de Voss* qui mène aujourd'hui, avec une énergie si avisée, le bon combat contre les revenants de la réaction militariste.

Comme démocrates, comme républicains, comme pacifistes, leurs voix méritent d'être entendues par

nous. Sans doute, leurs arguments n'emportent pas, tous, la conviction et nous n'avons pas manqué d'opposer à leurs vues les nôtres. Mais dans les griefs qu'ils ont fait valoir, il en est qui m'ont paru entièrement justifiés. Et, en tout cas, il est utile, il est nécessaire que ces griefs soient connus par la démocratie française. Je les exposerai dans mon prochain article. (1)

III. — Revendications allemandes

J'ai dit, dans un premier article, l'impression première que nous avons éprouvée en parcourant l'Allemagne et en séjournant à Berlin. Je voudrais dire à présent les revendications des démocrates allemands avec lesquels nous avons pris contact. Je les rapporterai, telles qu'elles nous ont été faites, sans les discuter aujourd'hui. Je me réserve de montrer dans un prochain article ce que les démocrates français pensent de ces déclarations.

« Pourquoi, nous ont dit les démocrates allemands, la France, qui, au moment de l'armistice, ne suscitait aucune haine et sous la tutelle de laquelle l'Allemagne républicaine était prête à se mettre, la considérant comme la mère vénérable des démocraties, est aujourd'hui si passionnément détestée par tant d'Allemands ? Pourquoi les sentiments de revanche, dont l'Allemagne était si lointain, se sont réveillés dans tant d'âmes ? Voici :

« Avant tout, l'Allemagne a eu, a le sentiment profond d'avoir été trompée. L'armistice a été fondé sur les quatorze points dans lesquels, dans son discours du 8 janvier 1918, le président Wilson avait résumé « le programme de la paix du monde ». Or, ce programme, qui n'impliquait pour l'Allemagne aucune condition humiliante et qui, s'il avait été suivi, eût vraiment réalisé la paix juste a été ouvertement violé.

« Il a été violé en premier lieu, dans sa lettre et dans son esprit, en ce que l'Allemagne n'a pas été autorisée à discuter les stipulations d'une paix qui lui a été imposée par la force. Il a été violé en ce que l'Allemagne a été contrainte, sous peine de voir recommencer la guerre, de reconnaître sa culpabilité dans le déclenchement de la catastrophe, culpabilité qui est fondée — mais qui n'est pas absolument entière — et dont, en tous cas, les Alliés, juges et parties en même temps, n'avaient pas le droit de décider.

« En second lieu, nombre de stipulations du traité de Versailles ne sont pas seulement contraires aux quatorze points de M. Wilson, mais à la justice elle-même. Nous, démocrates, nous admettons pleinement le droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes, le droit des petites nationalités à vivre selon le statut qui leur apparaît comme le meilleur. Aussi, aurions-nous voulu que tous les peuples dont les alliés avaient justement décidé la libération d'un joug détesté, fussent consultés sur leur destinée et qu'un plébiscite fût organisé, même en Alsace-Lorraine et en Posnanie, dont cependant les sentiments n'étaient pas douteux,

(1) *Progrès de Lyon*, 24 juin.

surtout parmi les peuples d'Autriche dont ceux qui constituent la République actuelle auraient, à coup sûr, s'ils en avaient eu la liberté, demandé le rattachement à l'Allemagne.

« De plus, les auteurs du traité de Versailles, là où celui-ci a décidé le plébiscite, en ont interprété le résultat d'une façon partielle. L'Allemagne ayant obtenu la majorité aurait dû ou bien rentrer dans la possession de toute la haute Silésie, ou bien tout au moins conserver les régions notoirement allemandes qui, pour des raisons économiques, stratégiques et autres, mais toutes étrangères au droit des nationalités, ont été attribuées à la Pologne. De même Danzig et Memel, villes entièrement allemandes, ont été enlevées au Reich, et la Prusse occidentale a été séparée, contre toute logique, de la Prusse orientale, si bien que, pour se rendre à Königsberg, le cœur même de la vieille Prusse, les Allemands sont obligés de passer par le couloir polonais, ce qui est, pour eux, une cause d'humiliation cuisante à tout moment renouvelée.

« En quatrième lieu, si, nous, démocrates, nous professons hautement que des réparations sont dues à la France et à la Belgique, que ces réparations constituent pour l'Allemagne non seulement une obligation juridique, mais une obligation morale, nous estimons, d'autre part, que ces réparations doivent être réalisées conformément à cette justice qui devait être, selon les promesses répétées des Alliés, le principe inspirateur de la paix. D'un côté, les réparations ne devaient pas dépasser les facultés de l'Allemagne et leur mode devait être approprié à ces facultés. Au lieu de centaines de milliards en marks-or que le Reich, dans l'état actuel de ses finances et avec la dépréciation croissante du mark, est incapable de fournir, la France aurait dû demander ces réparations en nature, et ce concours de la main-d'œuvre allemande que l'Allemagne démocratique, que l'Allemagne ouvrière est prête à accorder, serait heureuse d'accorder.

Vous avez constaté avec émotion qu'à l'issue de l'une de vos réunions publiques de Berlin, des ouvriers du bâtiment se sont approchés de vous et vous ont dit : « Nous voulons aller dans les provinces dévastées et reconstruire ce que nos armées ont détruit. » C'est là le sentiment vrai et unanime de nos syndicats. Mais ce que ces syndicats ne veulent pas, et ce que nous, démocrates, nous ne voulons pas plus qu'eux, c'est que ces réparations que, encore un coup, nous proclamons devoir, servent à accroître la puissance militaire de la France et aillent non pas aux provinces dévastées, mais à cette armée d'occupation qui est comme « l'écharde » dans la chair de l'Allemagne. »



Et c'est ici que les voix de nos interlocuteurs se sont faites pressantes et émuës :

« Dites — ont-ils répété — dites à la France démocratique que c'est la présence de cette armée d'occupation dans le cœur de l'Allemagne qui est l'obstacle vrai à la réconciliation entre les deux peuples et à l'acceptation par l'Allemagne de sa défaite.

« L'Allemagne est désarmée. La Reichswehr, quoi qu'en disent vos nationalistes, ne compte bien que 100.000 hommes, et toutes les autres forces ne sont que des forces de police, insuffisantes, comme vous pouvez le constater, pour réprimer les menées de la réaction et les menaces du communisme.

« Cette armée de 100.000 hommes n'a pas d'état-major, n'a pas de canons, n'a pas de tanks, n'a pas d'avions. Comment, dans ces conditions, l'Allemagne pourrait-elle songer à la guerre ? Que peut craindre d'elle cette France dont l'armée compte près de 800.000 hommes et qui est munie de tous les engins dont elle a privé son adversaire. L'occupation est donc inutile et elle est nocive puisqu'elle ravive incessamment notre plaie, puisqu'elle nous dit et répète que nous sommes des vaincus, puisqu'elle nous fait sentir, à tout moment, notre humiliation. »

C'est là ce que nous ont dit les démocrates allemands. Je raconterai dans un prochain article ce que nous leur avons répondu et qu'elle a été l'impression dernière que nous avons recueillie de notre séjour sur la situation de l'Allemagne et les rapports entre elle et la France (1).

IV. -- Ce que nous avons répondu

Nous avons relaté fidèlement les doléances des démocrates allemands avec lesquels nous avons été mis en relations. Voici ce que nous leur avons répondu :

Parmi les griefs que vous faites valoir, les uns se rapportent au passé, les autres au présent et à l'avenir. Ce sont ces derniers qui, à nous, démocrates français, paraissent les plus importants. Nous ne refusons pas cependant de discuter même les premiers.

Certes, les démocrates français ne professent aucun enthousiasme pour la méthode selon laquelle a été élaboré le traité de Versailles. Il aurait été plus juste qu'avant de l'imposer en Allemagne, celle-ci eût été appelée à en discuter les stipulations. Il eût été plus équitable que l'aveu de culpabilité eût jailli de la conscience de l'Allemagne elle-même et ne lui eût pas été arraché par la force. Mais que les démocrates allemands comprennent que les vainqueurs n'ont pas pu ne pas se rappeler les conditions que l'Allemagne victorieuse était prête à imposer aux vaincus, le plan méthodique de destruction de la richesse industrielle française et belge, que l'Allemagne avait réalisée impitoyablement, les ruines irréparables qu'elle a laissées derrière elle. Est-il étonnant que les vainqueurs aient, à leur tour, obéi à de trop compréhensibles rancunes et ne faut-il pas reconnaître qu'en dépit de celles-ci, le traité de Versailles a essayé de rester fidèle aux principes que les alliés avaient proclamé vouloir faire triompher ? N'est-ce pas un progrès dans la voie de la justice internationale que le fait qu'en Europe, du moins, pas un pouce du territoire allemand n'a été l'objet d'une annexation ?

(1) Progrès de Lyon, 27 juin

Sans doute, toutes les stipulations du traité de Versailles ne nous apparaissent pas comme intangibles. Le temps est « galant homme » et sait réparer peu à peu bien des injustices. Mais celles qu'ont alléguées nos interlocuteurs méritent-elles vraiment d'être qualifiées ainsi ?

Le plébiscite en Alsace-Lorraine ? A supposer qu'en théorie il eût dû être organisé, l'accueil triomphal fait aux troupes françaises et le résultat des élections n'ont-ils pas été l'expression sincère et profonde de l'âme alsacienne et lorraine, et n'équivalent-ils pas au plus éclatant des plébiscites ?

Le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne ? Est-il certain qu'il était vraiment voulu par la majorité de la population autrichienne ? Et n'est-il pas compréhensible que les alliés n'aient pas autorisé la constitution de ce Mittel-Europa, qui avait été l'un des buts de guerre de l'Allemagne, dont la réalisation eût compromis la sécurité des nationalités que la guerre venait de libérer et qui eût été un ferment certain de conflits futurs ? La suprême justice n'aurait-elle pas été, en ce cas, comme en bien d'autres, l'injustice suprême ?

Dantzig et la Haute-Silésie ? Sans doute, Dantzig est une ville allemande, et il est incontestable que, dans le partage de la Haute-Silésie, des régions de nationalité allemande ont été attribuées à la Pologne. Mais déjà le président Wilson avait proclamé que le droit des nationalités devait être concilié avec les nécessités géographiques et économiques. Or, en internationalisant Dantzig, le traité a essayé de tenir compte à la fois des droits des nationalités et du besoin absolu qu'avait la Pologne d'avoir un port sur la mer libre. De même, le partage de la Haute-Silésie, dont, d'ailleurs, n'est pas responsable la France, mais la Société des Nations, a tenté de concilier les résultats du plébiscite avec la nécessité de ne pas séparer des régions économiquement solidaires et de ne pas créer des flots polonais en terre allemande, et allemands en terre polonaise. Par ailleurs, nous ne contestons pas qu'il eût été équitable d'attribuer Memel au Reich, et que le couloir polonais entre la Prusse occidentale et orientale ne saurait être maintenu.

**

Les réparations ? Les démocrates français ont toujours affirmé que celles-ci devaient être adaptées aux facultés économiques et financières de l'Allemagne, et ils ont toujours plaidé pour les réparations en nature et le concours de la main-d'œuvre allemande. C'est là, d'ailleurs, une vérité qui s'impose peu à peu à nos hommes d'Etat et, dans sa dernière déposition devant la Commission extérieure du Sénat, le président du Conseil lui-même y a donné son adhésion.

L'occupation militaire ? Certes, nous pourrions faire valoir qu'en 1871 l'Allemagne a occupé la France jusqu'au moment où celle-ci a payé intégralement sa dette de guerre, et que les troupes d'occupation allemandes ont pénétré plus en avant, dans le cœur de la France, que l'armée d'occupation des alliés n'a pénétré dans le cœur de l'Alle-

magne. Mais les démocrates français, se rendant compte que c'est la présence de l'armée d'occupation qui est le principal obstacle au rapprochement des deux peuples, auraient voulu pouvoir plaider pour la cessation de celle-ci, mais à une condition : c'est que la sécurité de la France fût assurée.

C'est ici que nous touchons au point vif du débat courtois qui s'est élevé entre les démocrates allemands et nous.

La démocratie française n'est pas mue par des sentiments de haine. Elle estime que la paix de l'Europe ne sera assurée que le jour où l'Allemagne et la France entretiendront des relations normales, et elle est décidée à travailler énergiquement, de concert avec la démocratie allemande, au rétablissement de ces relations. Elle est convaincue que, lorsque ce dessein sera réalisé, certaines des stipulations du traité de Versailles pourront être révisées. Mais pour cela il faut qu'elle ait la certitude que la France ne court pas de danger, que les sentiments de revanche guerrière ne fermentent pas dans l'âme de l'Allemagne, que l'impérialisme et le militarisme sont définitivement conjurés.

**

Or, pouvons-nous avoir cette certitude ? Les démocrates allemands eux-mêmes n'ont pas osé nous la donner. C'est l'admirable M. de Gerlach, le champion énergique et généreux de la réconciliation, qui, dans son vaillant organe *Die Welt am Montag* affirme que jamais l'idée démocratique et républicaine n'a été plus en péril qu'en ce moment. C'est Scheidemann qui, au cours d'une réunion récente à Berlin, a proclamé que l'armée d'empire, chargée de protéger la République, est commandée par des officiers monarchistes et « apparaît comme un renard dans un poulailler » ; que « la réaction est bien plus active dans ses menées que n'est la République dans son attitude défensive, si bien que la République est en partie responsable de la force de la réaction ». Et je n'ai pas besoin d'ajouter combien l'atroce assassinat de M. Rathenau, précédé de ceux d'Erzberger et de 346 représentants de la gauche, donne de la force à ces aveux.

En résumé, nous avons constaté par l'accueil enthousiaste qui nous a été fait, qu'il y a des forces considérables en Allemagne qui luttent pour le rapprochement des deux peuples hier ennemis, et nous croyons que ce sont ces forces qui l'emportent définitivement. Mais, en attendant que ces forces aient abattu les énergies contraires, qui sont encore extrêmement puissantes, il est impossible que la France ne reste pas sur ses gardes.

Aux démocrates allemands à renforcer leur lutte contre la haine. Aux démocrates français à veiller à ce que leur Gouvernement use envers l'Allemagne vaincue de justice et de clémence.

C'est de leurs efforts unis que jaillira la paix du monde, (1)

VICTOR BASCH.

Vice-Président de la Ligue.

(1) *Progrès de Lyon*, 28 juin.

Les Impressions de M. Théodore Ruysen

La Ligue Française des Droits de l'Homme vient de faire en Allemagne, à Berlin d'abord, dans le bassin de la Ruhr ensuite, une tournée de propagande pacifique et démocratique, dont l'intérêt fut considérable et le succès inespéré. Qu'il soit permis à un des membres de cette mission de paix d'apporter aux lecteurs de cette revue le résumé des impressions qu'il a éprouvées au cours de cette semaine profondément émouvante.

Qu'allions-nous faire en Allemagne, moins de quatre ans après la guerre, mes amis F. Buisson, V. Basch, Bouglé Renaudel, Guernut et moi-même ? Nous voulions tenter de dissiper le malentendu grave qui pèse sur les relations des deux pays et, à cet effet, nous efforcer de mieux connaître l'Allemagne et de lui faire mieux comprendre la France.

*
* * *

Commençons par ce dernier objet de notre voyage. Si nous n'avons pas réussi à faire discerner aux Allemands la physionomie vraie de la France, ce ne sera pas faute de nous être adressés aux milieux les plus variés. Au Reichstag, le 11 juin, nous parlions devant un auditoire bourgeois, dans lequel figuraient nombre d'hommes politiques, de ministres, de publicistes. Le lendemain une longue séance était consacrée à entendre les questions des journalistes et à discuter leurs objections. Le 13, grand meeting public, dans un quartier populaire ; quinze cents auditeurs au moins, en majorité ouvriers. A Essen, réunion plus restreinte ; c'était le « Conseil Ouvrier d'Exploitation » — d'aucuns diront le « Soviet » — des grands ateliers Krupp, soit environ cinquante « hommes de confiance » des diverses catégories de travailleurs de l'usine géante — qui nous accueillait. A Dortmund, c'était, en plein air, le meeting populaire dans sa plus absolue liberté ; quatre ou cinq mille auditeurs se pressaient autour du petit terre-plein, abrité d'un tilleul unique, qui servit de tribune aux harangues ; le soir, à Dortmund encore, et le lendemain à Bochum, autres meetings ouverts à tout venant, dans quelques-uns de ces vastes halls de brasseries comme il n'en existe qu'en Allemagne. Ainsi tout s'est passé au grand jour, sans commissaire de police, sans aucun déploiement de gendarmerie. On se serait cru à Londres, à Hyde Park ou à Albert Hall, et ce fut pour nous, dès l'abord une première et forte leçon de chose que le spectacle de cette Allemagne où la liberté de parole est l'objet d'un respect aussi absolu.

Or, de cette liberté, nous avons usé copieusement. Nous avons apporté en Allemagne tout autre chose que de vagues protestations de bonne volonté. Nous avons insisté avec force sur les conditions morales d'un rapprochement entre les démocraties des deux pays : recherche honnête de part et d'autre des documents qui peuvent encore éclairer le problème des origines de la guerre, réparations, désarmement, bref, exécution des traités

dans ce qu'ils ont en effet d'exécutable. Et sans doute nous ne saurions nous vanter d'avoir convaincu tous nos auditeurs : du moins avons-nous été écoutés constamment avec attention ; et ce n'est pas assez de dire que nos plus franches déclarations n'ont été accueillies par aucune manifestation hostile : la vérité est que nous avons été constamment soutenus par la sympathie, souvent même par l'enthousiasme de nos auditoires.

Si nous avons fait entendre à l'Allemagne des affirmations utiles, nous avons, de notre côté, beaucoup appris. Je voudrais condenser en quelques pages l'essentiel de nos impressions.

*
* *

Celles-ci se répartissent très simplement en bonnes et en mauvaises.

La première de nos impressions favorables n'est autre que l'expérience même que nous avons faite en nous mêlant, en quatre grandes villes diverses, à des milieux très différents sans nous être sentis à aucun moment gênés ou froissés dans notre qualité de Français. Sans doute, la France n'est pas aimée Outre-Rhin, et il n'est que trop vrai que c'est sur elle que retombent la plupart des colères accumulées par tous les maux dont l'Allemagne a souffert pendant et depuis la guerre. Il n'en est pas moins vrai que d'innombrables bonnes volontés ne demandent qu'à recueillir de France un message de bienveillance et de raison ; et notre pays, haï mais secrètement admiré, pourrait faire là-bas une campagne magnifique de clarté et de conciliation, si nous pratiquions enfin à l'égard du voisin vaincu une politique différente des méthodes détestables dont nous avons abusé depuis quatre ans.

Un élément fort important de l'opinion allemande actuelle est l'élément féminin. Les femmes sont venues en nombre à tous les meetings organisés par la *Ligue des Droits de l'Homme*, elles ont paru particulièrement sympathiques à nos efforts et toutes celles avec lesquelles j'ai pu m'entretenir se sont affirmées pacifiques et républicaines.

Plus précieux encore est peut-être l'appoint fourni par la jeunesse. Un très remarquable mouvement, la *Jugendbewegung*, se dessine en ce moment parmi les jeunes Allemands. On m'en a beaucoup parlé à Berlin, à Essen, à Bochum. Ce mouvement se tient résolument à l'écart des divisions politiques, mais il est nettement idéaliste, avide de voies nouvelles, nullement réactionnaire, enfin à l'effort de réformes intérieures, avec une pointe de puritanisme. L'influence de Keyserling semble appréciable dans les milieux juvéniles.

On peut faire confiance aussi au républicanisme des masses ouvrières. Celles-ci ont déjà brisé, en trois jours de grève, le « Putsch » Kapp-Luttwitz ; elles sont prêtes à recommencer, et c'est bien là la base la plus solide de la paix intérieure en Allemagne.

Enfin, la conviction très nette de certains de nos compatriotes qui résident depuis longtemps en

Allemagne et qui ont les meilleures raisons de se croire informés, est que ce pays est pratiquement désarmé. On ne fabrique plus qu'un nombre restreint et contrôlé de canons et d'obus à Essen ; d'immenses poudreries, des quantités formidables de matériel de guerre et de machines pouvant servir à ce matériel ont été détruites. Sans doute, en cas de guerre, l'Allemagne arriverait en quelques mois à reconstituer de puissantes usines de canons, d'avions de guerre et d'explosifs ; mais précisément il lui faudrait plusieurs mois, et c'est cette avance des Alliés qui réduit la force d'agression de l'Allemagne à une valeur voisine de zéro. Et si forte est sur ce point la conviction de personnalités bien placées pour juger en connaissance de cause, qu'elles envisagent comme possible, et par suite comme désirable, la réduction des armées d'occupation de la Rhénanie au dixième du chiffre des garnisons alliées actuelles.

* *

Voici, en revanche, qui est moins rassurant. Nous avons trouvé, à Berlin surtout, les démocrates soucieux, inquiets de la faiblesse du gouvernement et des menaces de la réaction. Sans doute on escompte encore, en cas de nouveau « Putsch », une résistance efficace de la part de la classe ouvrière ; mais les difficultés économiques dont souffrent quantité d'Allemands ont affaibli l'attachement des partis de gauche à la République. Beaucoup d'esprits ont l'impression que le pays va à une catastrophe inévitable, et ce sentiment se traduit par une sorte de fanatisme dont les fauteurs de réaction pourraient aisément tirer parti.

Ajoutons qu'une presse néfaste entretient dans les esprits une irritation dangereuse notamment en ce qui concerne les questions extérieures. Le nationalisme de la presse de droite renchérit violemment sur celui de la presse française, l'un d'ailleurs ne cessant de citer l'autre pour justifier ses violences. C'est dans l'*Echo de Paris* et dans l'*Action Française* que des organes tels que la *Deutsche Tageszeitung* puisent le plus clair de leurs arguments, et Pertinax est un des journalistes français les plus couramment cités dans la presse allemande. En particulier, la gallophobie de la plupart des journaux allemands passe toute imagination ; et si une chose me surprend, c'est qu'un public abreuvé de pareille littérature ait accueilli les missionnaires de la Ligue des Droits de l'Homme autrement qu'à coups de sifflets, ou même à coups de pierre.

En tout cas cette presse haineuse, ignorante ou mensongère a obtenu ce résultat de créer en Allemagne un sentiment presque unanime au sujet des origines de la guerre. Les documents Kautsky, les démonstrations courageuses d'hommes tels que Grelling, Gerlach, Förster, Fernau, sont restés en quelque sorte sans prise sur la mentalité germanique. Que l'Allemagne soit innocente de la catastrophe mondiale, qu'elle ait tout au moins une responsabilité bien moins grave que la France et surtout la Russie, c'est là une croyance fortement ancrée dans le crâne de plus de 9 Allemands sur 10. Com-

bien d'années de patiente propagande ne faudrait-il pas pour redresser cette formidable aberration ?

Une circonstance d'ailleurs accentue la solidité de cette croyance. Les intellectuels font chorus avec la presse et, en immense majorité, soutiennent la réaction avec plus ou moins de discrétion. Ce qu'on m'a dit un peu partout sur la mentalité des maîtres des trois enseignements est proprement lamentable. La République est bafouée dans les classes, ses hommes politiques tournés en dérision ; les traités dénoncés comme d'infâmes conventions, la revanche ouvertement prêchée.

* *

Comment s'étonner, dans ces conditions, si la majorité de l'opinion allemande témoigne à l'égard de l'exécution des traités une incontestable mauvaise volonté ? Les efforts apparemment sincères du cabinet Wirth ne sont pas appuyés par le sentiment populaire. L'Allemagne, qui se croit innocente de la guerre, s'exaspère à la pensée de l'article 132 qui lui a imposé la reconnaissance de sa responsabilité. Sur ce point encore l'opinion est à peu près unanime ; et beaucoup de ceux-mêmes qui admettent honnêtement que leur pays doit réparer les ravages exercés volontairement par les armées allemandes s'indignent à la pensée que le peuple allemand doive payer par surcroît les pensions des veuves et des orphelins que les « quatorze points » wilsoniens n'avaient point expressément prévus.

Au surplus, ceux-là mêmes des Allemands qui admettent la légitimité de la dette imposée à leur pays à titre des réparations font-ils les plus expresses réserves en ce qui concerne les possibilités d'exécution. Sur ce point encore nous avons trouvé l'opinion allemande à peu près unanime. Comment, nous a-t-on exposé sous les formes les plus diverses, l'Allemagne dépouillée de sa flotte commerciale, de toutes ses colonies, de la potasse d'Alsace, du minerai de Lorraine, du charbon de la Sarre et de la Haute-Silésie pourrait-elle acquitter une dette en marks or équivalente à plus du tiers de sa richesse totale d'avant-guerre ? Or l'Allemagne actuelle n'est pas seulement appauvrie par la perte de trois riches provinces et de six à sept millions de nationaux ; elle traverse une crise industrielle grave. Sans doute elle ignore le chômage ; toutes ses usines travaillent ; mais le rendement de cette activité est moindre qu'avant la guerre, par suite de la loi de 8 heures qui est appliquée rigoureusement dans la grande industrie, et par suite aussi de l'affaiblissement de la productivité de l'ouvrier à la fois insuffisamment nourri et découragé (1). Sans doute encore les exportations ont rapidement repris après la guerre un essor satisfaisant et le bas prix du mark continue à les favoriser ; mais ce même prix du mark paralyse les importations des matières premières indispensables à l'industrie, no-

(1) En visitant longuement les ateliers Krupp, j'ai été frappé de l'apparence peu vigoureuse et de la mollesse au travail des ouvriers.

tamment du fer, de la laine et du coton ; de sorte qu'après la prospérité relative de l'année 1920-21 l'Allemagne voit déjà se rétrécir le marché étranger ; elle n'arrive pas à produire les locomotives à aussi bon prix que la Belgique et le chiffre des exportations de 1922, calculé en or, accuse un fléchissement considérable par rapport à 1921.

Il est plus difficile d'apprécier les variations du marché intérieur ; mais les témoignages unanimes que j'ai recueillis confirment que la consommation intérieure allemande a subi un énorme recul, car salaires et traitements ont eu beau s'enfler démesurément, l'effondrement du mark a entraîné une élévation du coût de la vie très supérieure à celle des salaires. On convient que ces derniers sont environ 30 fois plus élevés qu'avant la guerre, mais les produits alimentaires ont atteint une majoration qui atteint le centuple pour certains produits. Le pain (noir et médiocre) n'est maintenu au taux de 3 marks 75 la livre que par l'intervention de l'Etat, qui paie la différence du prix marqué et du prix réel. J'ai noté dans les boutiques de Berlin les prix d'une cinquantaine de denrées et mes calculs me conduisent à affirmer que la capacité d'achat d'un travailleur berlinois, payé de 120 à 150 marks par jour, est à peine la moitié de celle d'un ouvrier parisien à l'égard des mêmes denrées. Voici d'ailleurs un chiffre impressionnant : la consommation de la viande de 1913 à 1922 a baissé de 40 %. Or elle a considérablement augmenté à la campagne, qui fait, comme partout, de gros bénéfices. La diminution dans les villes est donc formidable. De fait, le gigot de mouton vaut 66 marks la livre, le jambon cru 88. Des familles bourgeoises m'ont déclaré ne manger de la viande qu'une fois par semaine.

On m'affirme d'ailleurs de toutes parts que tout le salaire se consomme en nourriture ; on achète au jour le jour les vêtements indispensables ; le mobilier ne se renouvelle pas. Je dois dire toutefois que je n'ai rencontré dans les rues que des foules convenablement vêtues, mais généralement sans élégance. Quantité d'hommes et de femmes ont supprimé le chapeau.

* * *

A Munich et à Stuttgart, en avril dernier, j'avais posé déjà la question suivante que j'ai renouvelée à Berlin et dans la Ruhr : un ouvrier peut-il vivre avec son salaire actuel ? La réponse que j'ai reçue s'est trouvée d'une remarquable constance : oui, si l'ouvrier est seul ; difficilement, s'il est marié et a un enfant ; non, si la famille est nombreuse et les enfants en bas âge.

Unanimes aussi et parfois terrifiantes les déclarations sur la misère des classes moyennes, du « Mittelstand », petits rentiers, retraités, instituteurs, intellectuels de tout ordre. On m'assure qu'à Berlin 80 % des étudiants balaient les rues ou servent à certaines heures dans les restaurants. D'autres s'engagent six mois dans les mines de charbon pour travailler pendant l'autre semestre. La majorité des étudiants souffrent « d'Unternehmung » (sous-alimentation) et la tuberculose fait

parmi eux des ravages effrayants. Impossible d'ailleurs pour eux d'acheter des livres, de se chauffer en hiver ; ils travaillent dans les bibliothèques publiques, attendant des heures debout qu'une place à table devienne disponible. Les maîtres ne sont pas plus heureux, et l'on m'a cité un professeur célèbre de l'Université de Berlin dont le fils travaille dans une mine de charbon.

Toutes ces circonstances ne sont pas faites pour encourager dans le public moyen allemand de bonnes dispositions à l'égard du problème des réparations. Et ce qui accroît la résistance, c'est l'impression que les sacrifices imposés à l'Allemagne ne servent pas même à combler le gouffre des réparations, mais uniquement à défrayer le coût exorbitant des armées d'occupation. Quand nous étions à Berlin, les journaux venaient précisément de publier sur les folles dépenses de ces armées des statistiques effarantes, bien faites pour exaspérer un public dont le patriotisme est cruellement affecté par la présence de troupes étrangères sur les bords du Rhin. Que valent ces statistiques ? Est-il exact que pour meubler le salon de la femme de tel officier supérieur, on n'ait pas gaspillé moins de 30.000 francs ? Que 70.000 francs aient été consacrés à la création d'une tribune démontable pour orchestres militaires ? Je ne sais. Mais voilà ce qui se répète Outre-Rhin, et ce que j'ai appris de source française me fait craindre que tout ne soit pas légende dans les révélations de la *Vossische Zeitung*.

* * *

Il est temps de conclure. Au total la situation politique et morale du Reich est inquiétante, mauvaise même. En dépit de l'accueil excellent, inespéré qu'ont trouvé à Berlin et dans la Ruhr les délégués de la Ligue des Droits de l'Homme, j'ai rapporté de mon voyage une impression nettement pessimiste, et l'assassinat de Rathenau, que j'apprends à l'instant, n'est pas fait pour me convertir à la confiance.

Le plus désolant est de penser que nous avons laissé s'empirer une situation qui, difficile de toute manière, pouvait du moins se détendre grâce à une politique habile de conciliation. Sur ce point j'ai trouvé unanimes les nombreux Français que j'ai rencontrés à Berlin, et que leur situation officielle ou officieuse met en mesure de juger de près les événements. Tous, absolument tous, s'accordent à reconnaître que nous avons laissé échapper les meilleures occasions d'obtenir de la démocratie allemande une collaboration plus fructueuse que la manière forte ou comminatoire dont nous n'avons cessé d'user.

Au lendemain de la Révolution, auprès des partis de gauche encore faibles et surtout pauvres en personnalités politiques capables de s'imposer à la direction des affaires publiques, il y avait à jouer un rôle magnifique de conseiller et d'auxiliaire ; il fallait donner à l'Allemagne émancipée l'impression que le renversement de l'Empire et de vingt dynasties lui donnait des titres à la bienveillance de la France. Au lieu de quoi le Conseil Suprême a traité le peuple allemand comme un bloc solidaire de tous les anciens Gou-

vernements déçus et lui a, de ce chef, imposé des obligations draconiennes, sans lui permettre même de les discuter. Plus tard, dans l'exécution, nous avons semblé assumer seuls l'action des mesures répressives ; nous sommes allés seuls à Francfort où — le sait-on en France ? — des noirs ont tiré sur la foule ; nous sommes encore à Dusseldorf, Ruhrort et Duisburg, et tandis que l'Amérique retire la majeure partie de ses troupes, tandis que l'Angleterre cherche visiblement à ménager l'Allemagne, nous parlons encore de « sanctions », qui pourraient bien être des occupations nouvelles, au cas où l'Allemagne ne remplirait pas ses derniers engagements. Que ces mesures soient justifiées par les manquements de l'Allemagne à bon nombre de ses engagements, on peut l'admettre. Mais ce qui est certain, c'est qu'elles ont ulcéré à fond le peuple allemand, sans qu'il nous sache en revanche aucun gré des sacrifices considérables que nous avons consentis sur notre créance.

Tel est, selon moi, le bilan sommaire des sentiments suscités Outre-Rhin par trois années d'une politique hargneuse, cassante, parfois brutale. Si le rendement matériel en a été des plus faibles, le résultat moral se chiffre par un franc déficit. A quoi nous sert-il d'avoir raison dans le fond de

nos exigences, si nous ne réussissons ni à faire payer l'Allemagne, ni à nous la concilier ?

Est-il temps encore de tenter d'autres voies ? Un rapprochement est-il encore possible entre les démocraties française et allemande ? C'est l'avis de tous les Français que nous avons rencontrés en Allemagne et le succès des manifestations organisées par la Ligue des Droits de l'Homme tend à le faire penser. Des bonnes volontés sont prêtées là-bas qui ne demandent qu'à nous accueillir. Partout on nous a dit : « Ces rencontres personnelles sont bienfaisantes ; elles permettent à deux grands peuples mal informés par leurs Gouvernements et trompés par leur presse, de se connaître, de se comprendre ; il faut les renouveler ; revenez, envoyez dans toute l'Allemagne les porteurs de la bonne parole de conciliation et de vérité. »

Bourgeois de Berlin, ouvriers de la Ruhr, votre appel sera entendu : nous reviendrons. Mais souvenez-vous qu'il n'appartient qu'aux Républicains d'Allemagne seuls de sauver la République contre les assauts menaçants de la réaction militaire ! (1)

TH. RUYSSSEN.

Membre du Comité Central.

(1) *Paix par le Droit*, juillet 1922.

A Amsterdam

L'Internationale syndicale a convoqué, pour l'automne prochain, à Amsterdam, un Congrès dont l'objet est d'affirmer la volonté des peuples : leur volonté de maintenir la paix, de s'opposer par tous les moyens au retour de la guerre, à laquelle la politique des Gouvernements ramène. Voici ce qu'en écrit notre collègue, M. G. SÉAILLES (Dépêche de Toulouse) :

Pour mener la lutte, dont elle a mesuré les difficultés, l'Internationale syndicale ne refuse aucun concours. S'élevant au-dessus des vieux préjugés, elle fait appel aux Ligues des Droits de l'Homme, aux groupements pacifiques, à toutes les Sociétés démocratiques. Déjà Ferdinand Buisson a écrit à Joubaux qu'il serait présent.

Une fois de plus, sans doute, la C. G. T. va être accusée de haute trahison. Elle renie « l'ouvriérisme », le caractère sacré de la classe élue, elle pactise avec les bourgeois, elle substitue le compromis à la Révolution. « Le pacifisme de la Ligue des Droits de l'Homme, déclare l'Humanité, est un instrument de l'impérialisme français au même titre que l'activité du Comité des Forges et autres groupements d'intérêts économiques. » Si l'on vient à ces amabilités, les bourgeois démocrates ne pourraient-ils retourner contre les extrémistes l'accusation d'hypocrisie ?..

L'Internationale ouvrière existe, l'Internationale syndicale se vante de grouper 27 millions de travailleurs. Si elle coordonne son action, si elle passe le mot d'ordre à ses adhérents et si ce mot d'ordre est suivi, il dépend d'elle d'imposer la paix aux Gouvernements, de supprimer la guerre sans phrases, rien qu'en refusant de s'en faire complice. La guerre est désormais une forme d'industrie. Autant et plus que par les soldats, elle est faite par les ouvriers qui la rendent possible. Quel triomphe pour le pacifisme, si demain les ouvriers de tous les pays, d'un commun accord, désertaient les usines de guerre et refusaient de consacrer leur travail à l'œuvre de mort. Parler est peu de chose, il faut commencer... C'est en pleine paix,

quand il est possible de se concerter, qu'il y a chance d'arrêter la guerre en la préparant pas. Pourquoi les ouvriers consentent-ils à fabriquer les canons, les munitions, les plaques de blindage, les avions de combat ? Singulière prétention que celle de rendre inutile le travail qu'ils ont accompli librement, d'interdire aux gouvernants et aux militaires de mettre en œuvre les instruments de mort, pour lesquels ils ont touché les salaires qui les ont nourris.

Intelligences avec l'ennemi

Nous croyons devoir collaborer au tableau de chasse de M. Léon Daudet et à la liste des traîtres, réels ou supposés, qu'il a dénoncés dans l'Action Française. nous voudrions en ajouter un :

On était au moment où semblait imminente la guerre avec l'Autriche, qui fut déclarée le 20 avril. Déjà le ministre de la Guerre, Dumouriez, faisait des préparatifs, dont il avait saisi le Conseil des ministres.

Or, le 26 mars, quelques semaines avant, la reine Marie-Antoinette, qui n'était pas radicale-socialiste, écrivait en langage secret au Comte Mercy-Argenteau, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris, retiré à Bruxelles où il intriguait contre la Révolution, ce petit billet :

« M. Dumouriez, ne doutant plus de l'accord des puissances par la marche des troupes, a le projet de commencer ici le premier par une attaque de Savoie et une autre par le pays de Liège. C'est l'armée La Fayette qui doit servir à cette dernière attaque. Voilà le résultat du Conseil d'hier. Il est bon de connaître ce projet pour se tenir sur ses gardes et prendre toutes les mesures convenables. Selon toutes les apparences, cela [se] fera promptement. »

Ce billet a été déchiffré et traduit de la main même de M. le Comte Mercy.

Nous tirons le texte dans les réunions publiques, lorsque MM. les « Camelots du Roi » viennent nous faire visite, et nous leur demandons s'ils peuvent produire quelque chose d'approchant sous la signature de M. Malvy et de M. Caillaux.

LES ERREURS DES CONSEILS DE GUERRE

TROIS RÉHABILITATIONS

I. -- L'affaire Bersot

Lucien Bersot, soldat au 60^e régiment d'infanterie, portait, en plein hiver, un pantalon de toile blanche, dit « salopette ». Pour se protéger contre le froid, alors très vif, il réclamait, avec insistance, un pantalon de laine au bureau de sa Compagnie, mais il ne pouvait l'obtenir.

Un jour le sergent-fourrier, agacé de ces réclamations, avise un pantalon en loques et maculé de boue, qui traînait, depuis longtemps, dans la cour d'une ferme. Il l'offre à Bersot. Celui-ci refuse de le mettre.

Suroit le lieutenant A..., commandant la Compagnie. Il met Bersot en demeure d'enfiler le pantalon, et devant un refus persistant, inflige une punition de 8 jours de prison.

Cette sanction suit la voie hiérarchique, arrive au colonel. Celui-ci, récemment nommé, veut « prendre en mains » son régiment. Il saisit, avec empressement, l'occasion qui lui est offerte de « faire un exemple » : Bersot est inculpé de « désobéissance en présence de l'ennemi ». Circonstance aggravante : huit soldats ont protesté, par une lettre collective, contre les 8 jours de prison infligés à leur camarade ; Bersot, qui est resté étranger à cette protestation, toute platonique d'ailleurs, se voit, néanmoins, inculpé de « provocation à la rébellion ».

Traduit en Conseil de guerre, il fut condamné à mort le 12 février 1915 et passé par les armes le lendemain.

En 1916, la Cour de cassation cassa le jugement de condamnation pour vice de forme. Bersot, cependant, ne fut pas réhabilité.

Depuis lors, la Ligue a demandé la révision de l'affaire ; nos lecteurs n'ont pas oublié l'étude publiée, à cette occasion, par nos conseils juridiques. (Voir Cahiers 1922, p. 537, 538.)

A la suite de cette intervention, l'affaire Bersot a été soumise dernièrement à la Cour d'appel de Besançon, puis à la Cour de cassation.

Le 12 juillet 1922, après une plaidoirie de notre collègue, M^e Maurice Hersant, la Cour suprême a rendu son arrêt : Bersot a été réhabilité ; sa veuve et sa fille ont obtenu, en réparation du préjudice subi, des indemnités s'élevant à 20.000 francs.

Nos lecteurs liront avec un vif intérêt les passages essentiels de l'arrêt de la Cour.

L'arrêt de la Cour

La Cour...

Attendu que Bersot a été inculpé de refus d'obéissance et traduit devant le Conseil de guerre spécial du 60^e régiment d'infanterie ;

Que la question suivante a été posée au Conseil : « Bersot Lucien, soldat à la 8^e Compagnie du 60^e régiment d'infanterie, s'est-il rendu coupable d'avoir, le 11 février 1915, à Fontenoy, refusé d'obéir à un ordre donné par son chef, en présence de l'ennemi ? » ;

Que sur la réponse affirmative, faite à cette question, Bersot a été condamné à la peine de mort, par jugement du 12 février 1915, et passé par les armes le lendemain matin, 13 février ;

Attendu que le jugement du 12 février 1915 a été, par arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de cassation, du 14 septembre 1916, cassé, mais seulement dans l'intérêt de la loi, par le motif que le lieutenant-colonel Auroux, qui a signé l'ordre de mise en jugement, a présidé le Conseil de guerre, prenant ainsi part au jugement de l'affaire dont il avait précédemment connu comme administrateur ;

Attendu que la Chambre criminelle de la Cour de cassation est présentement saisie d'une demande de réformation du jugement du 12 février 1915, dans les termes de l'article 20 de la loi d'amnistie du 29 avril 1921 ;

Attendu qu'il résulte de l'enquête à laquelle il a été procédé que Bersot, qui n'avait, au cours de l'hiver de 1915, qu'un pantalon de toile blanche, dit « salopette », en avait, à plusieurs reprises, réclamé un autre qui n'avait pu lui être fourni ; que le sergent-fourrier, en ayant récupéré un dans le cantonnement, le proposa à Bersot, le 11 février, mais que celui-ci le refusa comme malpropre ; que sur le refus persistant par Bersot de le prendre, et après lecture à celui-ci du Code de justice militaire, le sergent-fourrier en référa au commandant de Compagnie ; que celui-ci enjoignit à Bersot de prendre le pantalon et de le nettoyer, mais que Bersot renouvela son refus, en suite de quoi, le lieutenant A... infligea à Bersot une punition de huit jours de prison pour refus d'obéissance ;

Attendu qu'à la nouvelle de la punition infligée à Bersot, huit de ses camarades ont adressé au lieutenant A... une réclamation collective, qui a été considérée comme une mutinerie, et qui a entraîné la comparution de deux d'entre eux, C...-D... et M..., devant le même Conseil de guerre, sous l'inculpation d'outrages à un supérieur, pendant le service ; mais qu'il résulte de l'enquête que Bersot, loin d'être, comme il a été prétendu, l'instigateur de cette demande, contraire aux règlements, y est resté complètement étranger ;

Attendu que, dans les circonstances ci-dessus relatées, l'injonction adressée à Bersot par le lieutenant A... ne peut être considérée comme ayant constitué un ordre de service donné pour l'accomplissement d'un service militaire, en présence de l'ennemi, au sens de l'article 218 § 1^{er} du Code de justice militaire, que le fait retenu à la charge de Bersot n'a point présenté les caractères constitutifs de ladite infraction ; que, par suite, c'est à tort qu'il a été déclaré coupable ;

Par ces motifs :

Réforme, dans l'intérêt du condamné, le jugement du Conseil de guerre spécial du 60^e régiment d'infanterie, en date du 12 février 1915 ;

Déclare que Bersot est et demeure acquitté de l'accusation de crime retenu à sa charge ;

Ordonne l'affichage du présent arrêt dans les lieux déterminés par l'art. 446 du Code d'instruction criminelle et son insertion au *Journal Officiel* ;

Ordonne également que le présent arrêt sera imprimé, qu'il sera transcrit sur les registres du Conseil de guerre

spécial du 60^e régiment d'infanterie et que mention sera faite en marge du jugement réformé ;

En statuant sur les conclusions à fin de dommages-intérêts,

Vu le mémoire déposé par M^e Hersant, avocat, le 10 juillet 1922 ;

Vu l'article 446 du Code d'instruction criminelle et l'article 20 de la loi du 29 avril 1921 ;

Attendu que Gauthier (Jeanne-Claude-Léonie), veuve Bersot, femme Frère, assistée et autorisée de son mari Frère, est intervenue et conclut à la réformation du jugement du 12 février 1915, ainsi qu'à l'allocation d'une somme de 50.000 francs, à titre de dommages-intérêts, tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure, Marie-Louise-Léontine Bersot ;

Attendu que l'intervenante, veuve de Bersot, remariée en secondes noces, a subi un préjudice dont il lui est dû réparation ; qu'en égard aux circonstances de la cause, la réparation doit être fixée :

En ce qui concerne Mme veuve Bersot, femme Frère, à l'allocation d'une somme de cinq mille francs ;

En ce qui concerne Marie-Louise Bersot, à l'allocation d'une somme de quinze mille francs, dont emploi devra être fait en rente sur l'Etat français, immatriculée au nom de ladite mineure ;

Condamne l'Etat à payer lesdites sommes à veuve Bersot, femme Frère, et à Marie-Louise-Léontine Bersot.

Deux articles

L'arrêt de la Cour a donné lieu, dans la presse, à de nombreux articles. Relevons-en deux :

Un de PONOCRATE — qui est le pseudonyme d'un de nos plus vieux et plus chers collègues — dans l'Aisne (22 juillet) :

La Ligue des Droits de l'Homme qui n'est pas encore parvenue à ressusciter les gens d'entre les morts, mais en a ressuscité quelques-uns d'entre les vivants, ce qui tout de même est quelque chose, a pris en main la cause de ce citoyen devenu soldat ; elle l'a portée devant le plus haut tribunal de ce pays — je ne parle pas de la Haute-Cour, ayant le mépris des juges qui s'élèvent au-dessus de la loi — je parle de la Cour de cassation, où tout de même il y a des consciences et qui se refusent à juger par ordre. La Cour a proclamé l'illegalité de l'arrêt de la Cour martiale, réhabilité Bersot, accordé à sa veuve et à ses enfants, une indemnité de 20.000 francs — somme évidemment très suffisante parce que la France est pauvre et que la vie d'un homme coûte peu !

Je vous entends : Mais il y a le principe, et il est bon que les principes soient saufs. Avec vous, je me réjouis de cette justice, pour si tardive et pour si ladre soit-elle. Or, qu'est-ce que je lis dans les journaux, au récit de la revue du 14 juillet, à Longchamp ? Que certain colonel Auroux cavalcadait devant les tribunes. Et qui est cet Auroux ? C'est l'individu qui envoya Bersot au poteau.

Est-ce tout ? Non pas. Bersot a été fusillé à Fontenoy, près de Vic-sur-Aisne ; quatre autres combattants ont également été fusillés dans ce secteur infernal, à Vingré, et ont, eux aussi, été réhabilités. Or, l'homme qui fit fonctions d'accusateur public et requit contre eux, au nom de la loi, un sieur Achalme, qui était substitut à Saint-Etienne, vient de passer avec avancement à la cour de Bourges.

On conviendra qu'en matière de justice distributive, c'est plus que parlait, et que la conscience des hommes a reçu tout apaisement.

L'autre article est de notre collègue Georges PONSOT. Il a paru dans l'Ere Nouvelle (17 juillet). Nous le donnons in-extenso :

Bersot, soldat, ne veut pas mettre un pantalon taché de sang et maculé. Il revient de l'attaque ; il veut un vêtement propre. Le sergent-fourrier en réfère au lieutenant. En cellule, Bersot. Ses camarades protestent. En Cour martiale, Bersot. Et les gendarmes le fusillent.

Bersot était Franc-Comtois, c'est-à-dire obstiné dans son idée. Au pays de Proudhon et de Courbet, les gars ont forte tête. Bersot s'était battu, comme un paysan, contre l'invasisseur. On lui avait dit qu'il défendait son champ, qui dévalait vers le Doubs, et sa maison au grand toit qui forme auvent sur la cour, et ses quenouilles de maïs pendues aux poutres de la salle, et sa femme, et ses bœufs, et sa feuille de vin clairet, tout enfin, tout ce qui compte en ce bas monde et que Mgr Darbois appelait la Patrie. Bersot, troupier au 60^e de ligne. Le régiment de Besançon, faisait, pour de bon, la Guerre du Droit, de la Civilisation et de la libération du Monténégro, de l'Irlande, de la Colonie du Cap, de toutes les colonies puisqu'on lui disait : « Bersot, Franc-Comtois Bersot, quand tu retourneras au bord du Doubs, manger ton assiettée de gaudes, qui est farine de maïs lactée, tous les peuples disposeront d'eux-mêmes, et tu pourras faire claquer ta corgie dans le matin sonore ; il n'y aura plus d'armée, plus de diplomatie secrète, plus d'impérialisme, plus d'esclaves noirs, plus d'esclaves dans les usines, dans les bureaux, dans les ateliers. Chacun sera libre, comme toi, Bersot, dans ton verger, dans ta grange, dans ta labourée. »

Et Bersot tirait des coups de fusil pour tuer la guerre.

On a tué Bersot, parce que ce paysan franc-comtois, propre comme un montagnard, demandait au sergent-fourrier l'octroi d'un pantalon non maculé.

**

Bersot, mon ami Bersot, je vais te conter ce que se passe depuis ta mort : L'Irlande est une île de sang et de désespoir ; le servage dans les pays asiatiques et africains se fait plus pesant ; les adolescents sont entraînés aux jeux athlétiques pour les guerres ; la métallurgie veut être défendue contre les pacifistes ; la diplomatie, dans le secret, prépare ses coups ; les Alliés se haïssent ; vainqueurs et vaincus n'ont pas su recommencer l'œuvre de vie : la misère rôde autour des foyers.

Et ton assassinat, Bersot, fut inutile. Nul ne s'émeut plus, quand on raconte les crimes des cours martiales. Qui demande la mise en accusation des misérables juges, et des chefs mauvais et imbéciles qui, le cigare aux dents, disaient : « Il faut faire des exemples ? » Personne. Au Parlement, est-il un représentant qui ait proposé justice égale pour le soldat et le colonel ?

Qui l'élèvera un monument, Bersot, mon ami franc-comtois ? Quel est le village, ou la ville qui achètera aux marchands de pierres patriotiques à la grosse et en série, la statue en toc signée une fois pour toutes par un Denys Puech ou autre ignare de l'Institut ? Il ne faut pas que les boys-scouts reviennent, sous la conduite de monsieur l'Abbé, d'installer le wigwam suivant le mode du chef Peau-Rouge, soient sur la place de la maine le monument de Bersot, de l'innocent. Non. Bersot, ton souvenir est rayé de la mémoire des hommes, tandis que celui de ton compatriote, le caporal Peugeot, est immortel. Pourquoi, Bersot, es-tu tombé sous les balles des gendarmes ? Pourquoi es-tu une victime ?

Bersot, les Grands Messieurs de la Cour de la Nation feront tenir à ta femme cinq mille francs, à ta fille, quinze mille. Il paraît que c'est tout ce que tu valais. Les pauvres gens, ça ne vaut pas cher ; ça ne vaut même pas le traitement d'un colonel ou d'un général, qui les fait coller au mur.

II. -- L'affaire Loiseau

Nos lecteurs n'ont pas oublié les patients efforts de la Ligue pour aboutir à la révision du jugement inique qui a condamné le soldat Marcel Loiseau à la peine de mort pour abandon de poste devant l'ennemi par mutilation volontaire le 11 octobre 1914.

Ils ont présente à l'esprit la première note publiée dans les Cahiers du 25 mai 1921 (p. 226) par laquelle nous demandions au ministre de la Justice d'ouvrir, en faveur de Loiseau, la procédure en révision prévue par la loi d'amnistie.

À la suite de notre intervention, le ministre de la Justice envoyait le dossier à la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel de Bourges (fin juillet).

Pendant ce temps, nous continuons notre enquête. Le 30 novembre, nous adressons au procureur général de la Cour d'Appel de Bourges un long mémoire nourri de faits et de témoignages qu'en raison même de sa longueur nous n'avons pu donner ici. Et notre secrétaire général se rendait à Bourges pour le soutenir.

Le 26 décembre, la Cour d'Appel de Bourges renvoyait l'affaire devant la Cour de Cassation.

Enfin, le 17 mars 1922, sur plaidoirie de notre dévoué collègue, M^e Marius Hersant, avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat, que la Ligue des Droits de l'Homme avait désigné, la Cour de Cassation rendait à son tour un arrêt acquittant Loiseau et réhabilitant sa mémoire.

Nous publions ci-dessous les passages essentiels de l'arrêt.

Attendu que Loiseau, Marcel-Eloi, né le 1^{er} décembre 1891, soldat au 106^e régiment d'Infanterie, a été, par jugement du Conseil de guerre de la 12^e division d'Infanterie du 11 octobre 1914, déclaré coupable d'avoir, le 27 septembre 1914, aux environs de Vaux-les-Pallameix (Meuse), abandonné son poste en se mutilant volontairement, avec cette circonstance qu'il était en présence de l'ennemi, qu'il a été condamné pour ce crime à la peine de mort, par application de l'art. 213 du Code de justice militaire ;

Attendu qu'il a été produit au Conseil de guerre deux certificats de médecins qui avaient été appelés à examiner les 28 et 29 septembre 1914, la blessure de Loiseau, le procès-verbal d'interrogatoire qui avait été dressé, le 2 octobre suivant, par le capitaine de gendarmerie, prévôt de la place de Verdun, trois déclarations écrites, signées par les soldats Périssel, Blivet et Vallois, le 7 octobre, le rapport rédigé le même jour par le commandant de la Compagnie et l'avis émis le lendemain par le commandant du régiment ; que le Conseil de guerre a statué, en outre, sur la déposition des témoins Vallois et Blivet, entendus à l'audience du 11 octobre 1914.

Attendu que les certificats des médecins constatent, l'un : une plaie par coup de feu à bout portant de la main gauche, vers le bord cubital, l'autre : un coup de feu à bout portant de la main gauche avec orifice d'entrée sur le bord cubital et trace nette de désintégration de la poudre ;

Attendu qu'interrogé, le 20 octobre 1914, par le prévôt de la place de Verdun sur l'inculpation « d'avoir, le 25 septembre dernier, commis la faute de s'être mutilé en se tirant à bout portant un coup de fusil qui lui a occasionné la blessure constatée par les certificats » des 28 et 29 septembre, Loiseau a répondu : « Au jour indiqué, vers sept heures du soir, me trouvant en face de l'ennemi avec une Compagnie lorsqu'éclata une fusillade venant des lignes ennemies, une balle a dû traverser le magasin de mon fusil et provoquer l'éclatement d'une cartouche, ce qui explique les traces de poudre qu'on a constatées sur la plaie. Il ne m'est pas possible de faire la preuve de ce que je dis, parce que j'ai perdu mon fusil sur le territoire de Vaux-les-Pallameix aussitôt après avoir été blessé.

Je n'ai rien autre à dire et n'ai point de témoin à désigner » ;

Attendu qu'il apparaît des pièces du dossier que, pour condamner Loiseau, le Conseil de guerre n'a pu se fonder que sur le fait que ce militaire avait quitté, le 27 septembre 1914, le poste qu'il occupait, sans y avoir été autorisé, et n'était pas revenu à ce poste, sur les constatations, non contestées, des médecins, et, d'autre part, sur l'invraisemblance de l'explication donnée par l'accusé, peut-être aussi sur l'inexactitude de cette explication considérée comme démontrée par la déclaration de V... qui a vu Loiseau, blessé, partir vers le poste de secours, porteur du fusil que, devant le prévôt, cet accusé avait soutenu avoir perdu aussitôt après avoir été blessé ;

Attendu qu'il résulte des renseignements qui ont été recueillis par l'information complémentaire de 1921 que Loiseau s'était, à diverses reprises, montré courageux et que son passé ne permet pas de suspecter sa conduite au cours de la journée du 27 septembre 1914 ;

Attendu qu'il ressort de cette information que, s'il n'est pas établi que Loiseau ait perdu son arme, au moment où il a dit avoir été blessé par une balle allemande, rien ne prouve que ce condamné se soit débarrassé de son fusil dans le but de rendre impossible la vérification que nécessitait la justification à fournir de l'exactitude de son système de défense ; que le médecin qui a jugé invraisemblable l'explication et a fait connaître qu'une explication semblable était souvent donnée dans les cas de mutilations présumées volontaires, a déclaré que n'étant pas expert en balistique, il ne peut fournir sur ce point une réponse ferme ; que le chef armurier du 91^e régiment d'Infanterie a déposé que le fait, allégué par Loiseau, quoique très exceptionnel, peut se produire, et qu'il est admissible qu'un projectile frappant le culot d'une cartouche provoque un éclatement ;

Attendu, dès lors, que la preuve certaine de la culpabilité de Loiseau faisant actuellement défaut, il n'y a pas lieu de maintenir la condamnation prononcée par le Conseil de guerre ;

Réforme, dans l'intérêt de la loi et du condamné, le jugement du Conseil de guerre de la 12^e division d'Infanterie, en date du 11 septembre 1914, et déclare que Loiseau est et demeure acquitté de l'accusation d'abandon de poste devant l'ennemi retenue contre lui par le jugement infirmé.

Et statuant sur les conclusions à fin de dommages-intérêts ;

Vu le mémoire déposé par M^e Hersant, avocat, le 15 mars 1922 ;

Vu l'article 446 du code d'instruction criminelle et l'art. 20, § 7 de la loi du 29 avril 1921 ;

Attendu que Fagot, veuve Loiseau, femme Leplaige, assistée et autorisée par son mari Leplaige, est intervenue et conclut à la réformation du jugement du 11 octobre 1914 et à l'allocation d'une somme de 10.000 francs à titre de dommages-intérêts ;

Attendu que l'intervenante, mère de Loiseau, remariée en secondes noces, a subi un préjudice dont il lui est dû réparation ; qu'en égard aux circonstances de la cause, la réparation doit être fixée à la somme de deux mille francs ;

Condamne l'Etat à payer cette somme à Fagot, femme Leplaige.

Et ordonne que le présent arrêt sera imprimé, qu'il sera transcrit sur les registres du Conseil de guerre de la 12^e division d'Infanterie, que mention en sera faite en marge du jugement infirmé et que cet arrêt sera inséré au *Journal officiel*, publié et affiché dans les conditions déterminées par l'art. 446, paragraphe 9 du code d'instruction criminelle.

III. -- L'affaire N'Guyen-Van-Do

Au mois de juillet 1917, une bagarre éclatait dans le camp de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde), entre soldats annamites et soldats sénégalais. Le poste de police, chargé de rétablir l'ordre, dut faire usage de ses armes. Un indigène fut tué, plusieurs autres furent blessés.

N'Guyen-Van-Do, accusé d'avoir pris part à la rébellion, fut condamné à 10 ans de travaux publics. Il était innocent !

Nos lecteurs se rappellent les interventions de la Ligue en vue d'obtenir la révision de l'affaire. (Voir Cahiers 1921, p. 292, et 1922, p. 255.) La Cour d'Appel de Bordeaux, sur notre demande, fut saisie. Cependant, N'Guyen-Van-Do, à la suite de nos démarches répétées, obtenait une réduction de peine, puis était libéré.

La Cour de Bordeaux transmit le dossier à la Cour de Cassation. Le 20 mai 1922, la Cour suprême, annulant, dans l'intérêt de la loi et du condamné, le jugement du Conseil de Guerre, a réhabilité Do.

Nos lecteurs nous sauront gré de publier ici les attendus de l'arrêt de la Cour.

Attendu que, du rapport dressé en vertu de l'art. 108 de la loi du 9 juin 1857, il résulte qu'à la suite de conflits survenus les 22 et 24 juillet 1917 au camp de Saint-Médard-en-Jalles entre Annamites et Sénégalais, un poste de garde de vingt coloniaux avait été établi à la mairie du village de Saint-Médard le 25 juillet avec patrouille en ville, que, le même jour, vers 7 heures du soir, une bataille à coups de pierres et de bâtons s'engagea entre un groupe de huit Sénégalais porteurs de bâtons, et des travailleurs annamites ; que le poste de garde, prévenu, envoya sur les lieux une patrouille de cinq hommes en armes, à l'arrivée de laquelle des Sénégalais se retirèrent, mais que les Annamites, au nombre d'environ deux cents, accueillirent la patrouille à coups de bâtons et de pierres ; qu'une bataille s'engagea entre ceux-ci et les territoriaux, dont plusieurs furent blessés ; que les Annamites, ayant refusé d'obéir à l'ordre de se retirer donné par le sergent chef de poste, et ayant assailli de nouveau la garde à coups de cailloux, de bâtons et même de revolvers, le sergent, après plusieurs sommations infructueuses, et voyant ses hommes en danger, commanda le feu ; qu'un travailleur annamite fut tué et huit autres blessés, et qu'alors seulement les rebelles se dispersèrent et rentrèrent au camp.

Attendu qu'à la suite de ces faits, un ordre d'informer a été délivré le 23 septembre 1917, par le général commandant la 18^e région contre N'Guyen-Van-Do et quinze autres Annamites pour rébellion envers la force armée ; que l'information a été close le 31 octobre suivant par un ordre de mise en jugement de N'Guyen-Van-Do et de deux autres ; que les seules charges relevées contre le premier résultaient de dépositions du sergent-major annamite Car-Trien-Phat et du sous-agent aux travailleurs coloniaux Dupront ; que le premier de ces témoins entendu le 9 octobre 1917 par le capitaine-rapporteur avait déclaré qu'étant intervenu dans la soirée du 25 juillet pour faire rentrer dans leurs baraquements les Annamites qui se battaient avec des Sénégalais, il avait vu N'Guyen-Van-Do gesticulant et criant « que ses compatriotes étaient attaqués et qu'il fallait les défendre » ; que cela se passait avant l'arrivée de la patrouille ; que le deuxième témoin entendu le 13 octobre 1917, sur commission rogatoire, avait déclaré simplement avoir vu le jour de la rébellion N'Guyen-Van-Do, à hauteur de la sentinelle placée en face d'un passage à niveau conduisant au camp des Annamites, passage emprunté par ceux-ci pour se diriger vers le théâtre de la rébellion ;

Attendu que le jugement du Conseil de Guerre de

Bordeaux énoncé que les témoins Car-Trien-Phat et Dupront régulièrement cités n'ont pu être touchés par la citation, qu'il a été passé outre nonobstant les absences et que le président a fait donner lecture par le greffier de leurs dépositions, qu'ainsi, et aucun autre témoin n'ayant été entendu par le Conseil en ce qui concerne N'Guyen-Van-Do, il y a lieu de présumer que la conviction des juges s'est formée d'après lesdites dépositions ;

Or, attendu que la déclaration de Dupront ne fait pas apparaître avec une conviction suffisante la participation de N'Guyen-Van-Do à la rébellion, qu'il en est de même de celle de Car-Trien-Phat, que dans l'information, Do avait toujours affirmé n'avoir pris aucune part à la révolte, n'avoir rien fait pour exciter ses compatriotes et n'avoir pas été présent au moment où elle s'était produite, que ses allégations sur ce point étaient confirmées, dans une certaine mesure, par le rapport du sous-agent d'administration de première classe Goulois, en date du 16 août 1917, d'après lequel il n'avait remarqué, le 25 juillet précédent, N'Guyen-Van-Do que lorsque l'affaire était terminée et tous les hommes rentrés au camp, et parce qu'il s'agit au milieu des groupes qui commentaient ce qui venait de se passer en se plaignant avec véhémence que l'on ne portait pas secours aux Annamites blessés qui étaient sur la route, qu'un autre rapport du sergent-major Car-Trien-Phat en date du même jour déclarait également que c'était seulement après les événements de la soirée du 25 juillet et au milieu des groupes que formaient au camp les Annamites qui commentaient l'affaire, qu'il avait remarqué N'Guyen-Van-Do gesticulant et criant « que ses compatriotes étaient attaqués et qu'il fallait les défendre » ;

Attendu que la contradiction existant entre le rapport de Phat et ses dépositions devant le capitaine-rapporteur, ainsi qu'entre cette déposition et le rapport du sous-agent Goulois n'a pas été relevée par l'information, que ce dernier témoin n'a pas été convoqué avec Phat, et que, dans ces conditions, les charges résultant contre l'accusé de l'instruction, insuffisamment contrôlées et vérifiées, ne sauraient justifier une déclaration de culpabilité ;

Attendu, d'autre part, que N'Guyen-Van-Do avait invoqué devant le capitaine-rapporteur un alibi qui n'a pas été établi et que trois témoins entendus les 16 et 20 décembre 1921 par le capitaine-rapporteur près le Conseil de Guerre de Bordeaux, le sieur Garat, imprimer à la Poudrerie nationale de Saint-Médard-en-Jalles, et la dame et la demoiselle Groux, employées à la même poudrerie, ont déclaré que le 25 juillet 1917, entre 18 et 19 heures, c'est-à-dire au moment où la rébellion s'est produite, N'Guyen-Van-Do se trouvait dans la maison de la dame Groux située entre les deux camps annamites, à 60 ou 80 mètres du lieu de cette rébellion, et qu'il n'en est parti pour rentrer au camp qu'après les derniers coups de feu, c'est-à-dire alors qu'elle était terminée ;

Attendu qu'en raison de la proximité de l'habitation de la dame Groux des camps annamites, l'alibi résultant des témoignages précités n'est pas inconciliable avec les rapports de Goulois et de Phat, aux termes desquels la présence de N'Guyen-Van-Do n'a été remarquée dans le camp que lorsque l'affaire était terminée ;

Qu'en l'état de cette circonstance et des charges recueillies contre le sus-nommé, il échet de reconnaître que l'accusation n'est pas suffisamment établie ;

Par ces motifs,

Réforme, dans l'intérêt de la loi et du condamné, le jugement du Conseil de Guerre de Bordeaux du 8 novembre 1917 qui a condamné N'Guyen-Van-Do à 10 ans de travaux publics pour rébellion envers la force armée, renvoie l'accusé des fins de la poursuite.

LE PROCÈS DE MOSCOU

Un ordre du jour

Le journal l'Humanité a publié dans son numéro du 16 juillet 1922, l'ordre du jour suivant (1) :

La Section Monnaie-Odéon de la Ligue des Droits de l'Homme regrette que le Comité Central, ait, le 1^{er} juillet, à la Société de Géographie, organisé une manifestation politique contre le Gouvernement des Soviets, sous le prétexte spécieux de venir en aide aux socialistes révolutionnaires russes en accusation à Moscou.

Que la Ligue des Droits de l'Homme procède à une enquête sur tous les faits du procès et notamment sur les garanties assurées ou refusées à la défense, rien de plus naturel et de plus louable. C'est sa tâche propre et son honneur. Mais une enquête, pour être sérieuse, doit être contradictoire. Or, n'appeler devant un public trié sur le volet que l'avocat d'une des parties en cause et désigner ainsi aux passions déchaînées les hommes qui, chaque jour et depuis des années, ont à défendre contre la réaction universelle leur propre vie et l'existence de leur œuvre, c'est prendre par avance parti dans le débat. C'est ajouter une nouvelle marque d'hostilité à toutes celles que le Comité Central a déjà prodiguées aux Soviets. Et la faute est d'autant plus grande que jamais le Comité Central n'a cru devoir intervenir avec cet éclat pour la défense des innombrables communistes poursuivis, condamnés à mort et exécutés plus ou moins sommairement par les Gouvernements de Hongrie, de Roumanie et de Finlande.

En ce qui concerne la Russie, la Section Monnaie-Odéon rappelle le Comité Central au principe qui exige que les peuples puissent librement disposer d'eux-mêmes.

Elle ajoute qu'il est profondément humiliant pour des Ligueurs d'avoir à se faire protéger par un déploiement de police comme celui de l'autre soir ; et aussi qu'il est choquant pour la conscience publique de voir prêcher le respect de la vie humaine par des hommes qui, comme M. Vandervelde, figurent incontestablement parmi les responsables de la prolongation de « la grande guerre ».

Notre secrétaire général a adressé à l'Humanité la réponse que voici :

Mon cher confrère,

Dans votre numéro d'avant-hier, vous avez publié un ordre du jour de notre section Monnaie-Odéon, dont le moins que je veuille dire, c'est qu'il adresse au Comité Central des critiques déplacées.

Il est faux que « le Comité Central ait, le premier juillet, à la Société de Géographie, organisé une manifestation politique contre le Gouvernement des Soviets ».

Lorsqu'en France le communiste Amédée Dunois a été arrêté arbitrairement ; lorsque les communistes Lorient et Souvarine ont été, neuf mois durant, détenus à la

(1) Voir, sur la conférence de M. Vandervelde, PP. 316, 331 et 381.

Santé ; lorsqu'en Hongrie et en Roumanie des militants communistes ont été jugés et condamnés au mépris des garanties de la défense, le Comité Central a élevé, au nom de la Ligue, une protestation véhémente.

Vous voudrez bien convenir, mon cher confrère, que la Ligue ne serait plus la Ligue, qu'elle serait un instrument au service des partis si, ce qu'elle a fait pour des communistes elle hésitait à le faire pour des socialistes-révolutionnaires et pour toute personne humaine.

Soucieuse d'impartialité, elle défend le droit partout où il est violé contre tous ceux qui le violent ; et ce n'est pas sa faute si elle trouve devant elle, en Russie, invoquant la raison d'Etat, ceux-là mêmes qui en sont ailleurs les victimes.

Il est faux, en second lieu, que la Ligue des Droits de l'Homme n'ait appelé à la réunion « que l'avocat d'une des parties en cause ». Nous avons invité les citoyens Frossard et Louis Sellier. Frossard est venu ; il a reçu l'assurance qu'il pourrait, en toute liberté, développer sa thèse ; il a préféré se retirer et se taire : est-ce à nous qu'il faut s'en plaindre ?

Louis Sellier a parlé ; nous avons sténographié son discours ; nous le publions sans y changer un seul mot : est-ce là du parti-pris ?

Il est faux, en troisième lieu, que la Ligue des Droits de l'Homme se soit fait « protéger par un déploiement de police ».

Vous savez bien que si des forces de police gardaient ce soir là le boulevard Saint-Germain, ce n'est pas la Ligue qui les y avait appelées ; elles y sont venues par ordre de la Préfecture, l'*Humanité* et l'*International* ayant convié le public à manifester dans la rue contre le défenseur des inculpés de Moscou.

Nous vous demandons, mon cher confrère, de bien vouloir publier cette mise au point dans votre prochain numéro et je vous prie de me croire, etc.

Le Secrétaire général :

Henri GUERNUT.

L'Humanité n'a point publié cette lettre, comme l'exigent la loyauté et le bon usage : elle a donné la réponse, que voici :

La Ligue des Droits de l'Homme nous écrit, par la plume de son secrétaire général, pour se plaindre des « critiques déplacées » contenues dans l'ordre du jour de la section Monnaie-Odéon, que nous avons publié le 16 juillet.

Il est faux, dit H. Guernut, que la conférence Vandervelde ait eu le caractère d'une « manifestation contre le Gouvernement des Soviets ». La Ligue n'a fait, en l'occurrence, que défendre le « droit » et la « liberté ».

Il est faux que la Ligue n'ait appelé à la réunion que l'avocat d'une des parties en cause.

Il est faux, enfin, que la Ligue se soit fait protéger par des forces policières.

Ainsi, les lecteurs de l'Humanité ne savent pas que

nous sommes intervenus pour Dumois, pour Souvarine et Lorient, pour les communistes roumains et hongrois.

Ils ne savent pas que nous avons invité à la réunion Frossard et Sellier et que Frossard, après être venu, s'est retiré. Ils ne savent pas pourquoi des forces policières ont gardé le boulevard Saint-Germain.

Et c'est nous qui désertons le devoir de vérité!

Une lettre de M. Oscar Bloch

Le Journal du Peuple, qui avait publié l'ordre du jour de la Section Monnaie-Opéon, a publié, lui, la mise au point de notre secrétaire général.

A cette mise au point, M. Oscar Bloch, président de la Section Monnaie-Opéon, a répondu par la lettre suivante :

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a, dans votre numéro d'hier, répondu à l'ordre du jour de la Section Monnaie-Opéon. Nous vous demandons la permission de mettre au point sa prétendue « mise au point ».

* *

Nous n'avons pas reproché au Comité Central de n'avoir jamais rien fait pour les communistes persécutés; nous avons simplement comparé « l'éclat » de son intervention en faveur des socialistes révolutionnaires russes avec la tiédeur qu'il a toujours apportée à la défense des communistes, alors que, certainement, les formes légales et les règles les plus élémentaires de l'humanité étaient bien plus violées contre eux qu'elles ne paraissent l'être par eux. De cela, tout le monde peut juger et jugera.

* *

La réunion, nous le répétons, n'avait été organisée qu'en vue de M. Vandervelde; la contradiction ne devait y avoir aucune place. Il a fallu notre insistance et une nouvelle délibération du Comité Central, pour que la contradiction fût admise, c'est-à-dire tolérée.

Sellier l'a entreprise avec courage, mais il n'était évidemment pas sur un pied d'égalité avec son contradicteur, devant une salle recrutée sur invitations et qui, dans sa grande majorité, ne l'écoutait qu'avec impatience et hostilité. Quant à Frossard, il lui appartient de faire connaître les raisons pour lesquelles, s'étant présenté à l'entrée de la salle, il a, devant l'accueil qui lui était fait, cru devoir renoncer à la parole.

* *

Nous n'avons pas dit que les forces de police accumulées sur le boulevard Saint-Germain aient été appelées par la Ligue elle-même; nous ne le savions pas et nous n'avions pas à le savoir. Nous nous sommes bornés à évoquer avec mélancolie le temps où les masses populaires, loin de les combattre, appuyaient, contre les lecteurs de la *Libre Parole* et de l'*Action Française* toutes les manifestations de la Ligue. Elle n'avait alors aucun besoin de se faire protéger, ni elle ni ses orateurs.

Il y a là un symptôme qui souligne avec cruauté les effets réactionnaires de la direction suivie par le Comité Central pendant et depuis la guerre.

* *

Enfin, nous constatons que le Comité Central n'a rien trouvé à répondre au passage où nous rappelions combien peu M. Vandervelde était qualifié pour précher « le respect de la vie humaine ». — Dont acte.

Réplique

A quoi notre secrétaire général a répliqué par la lettre que voici et qui a clos l'incident :

Mon cher directeur,

A la lettre de M. Oscar Bloch, que vous avez publiée samedi, je voudrais, « télégraphiquement », répondre quelques mots qui, je l'espère, seront les derniers.

M. Oscar Bloch compare « l'éclat de l'intervention du Comité Central en faveur des socialistes révolutionnaires russes, avec la tiédeur qu'il a toujours apportée à la défense des communistes ».

RÉPONSE : Pour les socialistes révolutionnaires russes, nous avons donné une Conférence de quatre cents places. En faveur des communistes français inculpés de complot ou poursuivis pour délit d'opinion, nous en avons donné des centaines à Paris ou en province, devant des assemblées immenses.

M. Oscar Bloch oublie-t-il le meeting du 23 octobre 1920 à l'Union des Syndicats? Lui-même en était, lui-même y a parlé avec beaucoup d'humour et de talent. Dira-t-il que, honorée de sa présence, notre intervention manquait d'« éclat » ?

* *

Certainement, ajoute M. Oscar Bloch, les formes légales et les règles les plus élémentaires de l'humanité étaient bien plus violées contre eux (les communistes) qu'elles ne paraissent l'être par eux.

RÉPONSE : Deux faits seulement.

1° Quand Lorient et Souvarine étaient inculpés de complot, on n'a point vu le président des assises se faire désigner comme procureur général; on ne l'a point vu confier l'instruction du procès à sa propre femme; on ne l'a point vu aller, de réunions en réunions publiques, réclamer du peuple des ordres du jour pour la condamnation.

2° Je ne sais point que Souvarine ait jamais été menacé de la peine capitale.

M. Oscar Bloch dira-t-il maintenant que « les formes légales et les règles les plus élémentaires d'humanité aient été bien plus violées contre les communistes qu'elles ne paraissent l'être par eux » ? De cela, en effet, « tout le monde peut juger et jugera ».

* *

La réunion, écrit M. Oscar Bloch, n'avait été organisée qu'en vue de M. Vandervelde; la contradiction ne devait y avoir aucune place.

RÉPONSE : Faux. Dès le premier jour, nous avons dit que la contradiction serait entendue; nous l'avons dit spontanément, sans pression de personne, simplement parce que, chez nous, c'est l'usage et parce que c'est la justice.

* *

Enfin, écrit M. Oscar Bloch, nous n'avons pas dit que les forces de police accumulées sur le boulevard Saint-Germain aient été appelées par la Ligue elle-même.

RÉPONSE : Non, M. Oscar Bloch n'a pas dit « que les forces de police avaient été appelées par la Ligue », mais il a dit textuellement que la Ligue s'était « fait protéger par un déploiement de police ». Entre « appeler la police » et se faire protéger par elle, nous convenons que la différence est considérable...

« Nous ne le savions pas », ajoute M. Oscar Bloch.

S'il ne le savait pas, pourquoi l'a-t-il dit ? Dire ce qu'on ne sait pas, c'est au moins de la légèreté. Quand on ne sait pas, on s'informe, et c'est, après tout, le meilleur moyen de savoir.

Cette mise au point étant faite, je ne relèverai pas les appréciations de M. Oscar Bloch sur la politique du Comité Central qu'il juge « réactionnaire ». C'est là, somme toute, une question de mots. Les gens qui savent le français appellent « réactionnaire » quiconque approuve l'étranglement des libertés. Vos lecteurs concluront de quel côté sont les réactionnaires.

Je vous remercie, mon cher Directeur, etc...

Le Secrétaire général :

HENRI GUERNUT.

P. S. — C'est par erreur que la note qui précède n'a pas été donnée dans le dernier numéro. M. Oscar Bloch a répliqué depuis dans le Journal du Peuple (8 août) :

Avec son habileté habituelle, il (notre secrétaire général) s'efforce de déplacer la question. Lorsque j'ai reproché au Comité Central « sa tiédeur » à l'égard des communistes mis à mort plus ou moins sommairement, il ne pouvait pas s'agir de nos camarades « du complot », dont la vie n'a jamais été en danger, mais de nos camarades hongrois, roumains, finlandais, etc., qui ont succombé par centaines et par milliers, sans que le Comité Central ait manifesté « avec éclat » pour leur défense. N'était-ce pas là des menées « réactionnaires » dans le sens grammatical et puriste affectonné par Guernut, et le Comité Central ne s'y est-il pas, dans une certaine mesure, associé par son silence ou son demi-silence ?

Sur ce que la Ligue a fait pour les « camarades » hongrois et roumains on trouvera plus loin quelques notes. (Voir p. 415.)

Mais notre secrétaire général n'a pas jugé bon de prolonger la polémique. Les textes qui précèdent sont assez clairs. Et il n'est pas nécessaire que l'accusé ait toujours le dernier mot.

Explication claire

De M. Boris SOUVARINE (Humanité, 10 août 1922) :

Les bolcheviks n'ont pas l'hypocrisie de prétendre rendre justice. Comme les marxistes révolutionnaires de tous les pays, ils savent que la justice n'existe pas, que la justice n'est que l'expression des intérêts d'une classe. Dans les Etats capitalistes, la justice est rendue par des bourgeois au bénéfice de la bourgeoisie. Dans le premier Etat prolétarien, les juges sont des communistes qui servent la Révolution. Piatakow a proclamé avec force, à l'ouverture du procès : le tribunal est au service de la classe ouvrière attaquée par d'innombrables et implacables ennemis, et il a pour mission d'aider à sa victoire. Le procès n'est pas une affaire de justice : c'est un épisode de guerre civile.

Après la condamnation

De notre collègue M. AULARD (Peuple, 15 août) :

Le Gouvernement communiste russe a souvent dit, dans ses journaux, que le tribunal révolutionnaire de Moscou, en 1922, ne faisait qu'imiter le tribunal révolutionnaire de Paris qui, en 1793, et en l'an II, envoyait tant de fois à la mort des adversaires politiques du Gouvernement alors existant.

Je ne crois pas que cette assimilation soit tout à fait exacte.

La Terreur russe a pu légitimement se comparer à la Terreur française, tant que la Révolution russe s'est trouvée dans les conditions de défense où s'était trouvée la Révolution française.

Quand la France était envahie, dans le Nord par les Anglais, en Alsace par les Autrichiens, dans les Pyrénées-Orientales par les Espagnols, quand Lyon était en révolte, quand les royalistes français livraient Toulon aux Anglais, quand l'insurrection royaliste et catholique de Vendée poignardait la Révolution française dans le dos, quand la guerre étrangère et la guerre civile, complices, faisaient rage, oh ! alors, la Terreur et le tribunal révolutionnaire s'expliquent. Menacé de mort, le Gouvernement révolutionnaire envoie à la mort les chefs des opposants, même ceux qui, comme Vergniaud et les Girondins (assimilables, si on veut, aux socialistes révolutionnaires russes), avaient combattu le despotisme et la royauté.

J'admets qu'alors la justice du tribunal révolutionnaire n'ait été qu'une parodie de la justice. Souvarine disait hier, en parlant du jugement de Moscou : « Le procès n'est pas une affaire de justice : c'est un épisode de guerre civile ». Oui, le procès des Girondins, le procès de Bailly, le procès de tant d'autres, qui avaient servi naguère la Révolution et qui faisaient maintenant l'opposition, on les peut considérer comme des épisodes de guerre civile. Les gouvernements français d'alors voulaient à tout prix et par le sang, surtout par le sang, faire peur aux ennemis du dehors, aux ennemis du dedans, les empêcher de se rejoindre. Ils y ont réussi.

Y auraient-ils réussi autrement ? Y auraient-ils réussi avec moins de violence imitée de l'ancien régime ? Peut-être. On peut aussi se demander si ces violences n'ont pas plus desservi que servi l'idée révolutionnaire, et si la chute prématurée de tant de têtes pensantes n'a pas, en décapitant la France révolutionnaire, préparé l'avènement de Bonaparte.

Ce que je veux dire, c'est qu'en France, au temps de notre Terreur, le danger une fois passé, la guerre étrangère et la guerre civile une fois vaincues, ces violences, ces parodies de la justice cessèrent peu à peu et ce qui rendit particulièrement odieuse, aux yeux de l'historien impartial, cette Terreur blanche qui succéda, çà et là, à la Terreur rouge, c'est que le péril extérieur ne la justifiait pas.

Tout de même pour la Russie.

Au temps de Koltchak et de Denikine, quand les contre-révolutionnaires et les émigrés russes, aidés par l'or et les armes de l'étranger, essayaient de détruire la République des Soviets avec des moyens de violence et de trahison, quand Lénine et ses collègues luttèrent pour la vie de leur révolution et pour leur vie propre, on aurait compris, excusé la condamnation à mort de ces Girondins russes, plus ou moins complices de l'étranger et de la réaction, ou censés tels. La colère et la peur eussent été des excuses pour ces Russes, tout comme la colère et la peur étaient des excuses pour Robespierre et Saint-Just.

Mais aujourd'hui la Révolution russe n'est plus en péril de mort, l'étranger ne lui fait plus la guerre, les raisons de terreur et de violence n'existent plus, tout comme elles avaient cessé d'exister chez nous en l'an II, quand l'indépendance de la France fut assurée par la victoire de Fleurus et par ses conséquences.

Le Gouvernement des Soviets avait donc le devoir d'être clément. C'était son intérêt. Cette clémence eût singulièrement avancé l'heure où la reconnaissance de ce gouvernement par l'Europe serait devenue naturelle et nécessaire. Cette clémence eût été une chance de plus pour la pacification générale. En se dérochant à ce devoir de clémence, le Gouvernement des Soviets a, pour reprendre le mot classique, commis plus qu'un acte de cruauté : il a commis une faute.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

POUR LA PAIX

Le 31 juillet 1922, la Ligue des Droits de l'Homme avait convié toutes les organisations ouvrières, démocratiques et pacifistes à affirmer une fois de plus, à l'occasion de l'anniversaire du déclenchement de la guerre, leur volonté de paix.

La manifestation eut lieu à la salle des Sociétés Savantes, sous la présidence de M. Paul Painlevé, membre du Comité Central.

Y prirent la parole : MM. Frot, au nom du Parti socialiste ; Arthur Rozier, au nom du Parti socialiste français ; Lenoir, au nom du Parti radical-socialiste ; Fonteny, au nom de la Fédération Nationale des Combattants Républicains ; Battini, au nom de l'Union des Syndicats Confédérés de la Seine ; Georges Dumoulin, au nom de la Confédération Générale du Travail ; le colonel Métois, au nom du Grand-Orient de France ; Wellhoff, au nom de la Grande-Loge de France ; Lucien Le Foyer, au nom de la Délégation Permanente des Sociétés Françaises pour la Paix ; Yvon Delbos, au nom de la Ligue de la République ; Paul Painlevé et Edmond Besnard, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme ; le docteur Paul Boudin, au nom du Droit Humain ; Paul Campargue, au nom de la Section Française Internationale Démocratique des Jeunes (1).

A l'issue de la réunion, l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité moins 3 voix :

Ordre du jour

La Fédération Nationale des Combattants Républicains ; la Confédération Générale du Travail ; le Parti socialiste (S. F. I. O.) ; le Parti socialiste français ; le Parti radical-socialiste ; le Grand-Orient de France ; la Grande-Loge de France ; le Droit Humain ; la Délégation permanente des Sociétés françaises pour la Paix ; la Ligue de la République ; la Ligue des Droits de l'Homme ;

S'associant à toutes les manifestations que donnent dans tous les pays, en ces jours anniversaires, tous les groupements populaires et démocratiques ;

Devant les dangers qui menacent encore la paix après cinq ans d'une guerre atroce, devant la persistance des impérialismes rivaux et complices,

Placent leur foi dans une organisation internationale qui comprendrait toutes les nations, émanerait, non des Gouvernements, mais des peuples, supprimerait les traités secrets et les conspirations, briderait par des sanctions positives toute nation récalcitrante ;

Font appel, au-dessus des Gouvernements, à toutes les forces de la démocratie et du travail, sur lesquelles ils comptent par-dessus tout, pour imposer, par leur énergie réfléchie et par leur discipline, le maintien de la paix dans le monde.

(1) Le Parti communiste, invité par la Ligue, avait fait connaître, en réponse, qu'il ne pouvait se rencontrer avec d'autres organisations ; La C. G. T. unitaire, également pressentie, avait fait savoir qu'en l'absence d'une Commission administrative constituée, elle ne pouvait donner de réponse ; L'A. R. A. C. avait, de même, décliné l'invitation de la Ligue, se refusant à prendre part à une manifestation où devaient être représentés la S. F. I. O., la C. G. T., la F. N. C. R., le Parti radical-socialiste, et ayant, d'autre part, décidé d'organiser, le 31 juillet, une manifestation ayant le même objet.

QUELQUES COMMUNIQUES

L'affaire Eersot

Le 11 février 1915, à Fontenoy (Aisne), le soldat Eersot du 60^e d'infanterie, refusait de mettre un pantalon sale. Traduit en conseil de guerre sous l'inculpation de « refus d'obéissance en présence de l'ennemi », il fut condamné à mort le 12 février et passé par les armes le lendemain.

A la suite de l'intervention de la Ligue des Droits de l'Homme, le dossier de l'affaire a été soumis successivement à la Cour d'appel de Besançon et à la Cour de cassation.

On nous informe qu'après la plaidoirie de M^e Maurice Hersent, la Cour suprême vient de rendre un arrêt réformant le jugement de condamnation : Eersot est réhabilité ; sa veuve et sa fille obtiennent, en réparation, du préjudice subi, des indemnités s'élevant à 20.000 francs.

(13 juillet 1922.)

L'affaire Loche

Le 10 novembre 1914, le soldat Alfred Loche, du 58^e d'infanterie, était condamné à mort et fusillé pour abandon de poste en présence de l'ennemi et dissipation d'effets.

Or, un certificat médical et de nombreux témoignages établissaient que, des avant la guerre, Loche ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales. Culpabilité implique responsabilité : la Ligue des Droits de l'Homme a demandé la revision.

Après une enquête de la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel d'Aix, l'affaire vient d'être renvoyée à la Chambre criminelle de la Cour de cassation qui statuera sur le fond.

A la demande de la Ligue des Droits de l'Homme, M^e Maurice Hersent, l'éminent avocat des soldats Loiseau et Bersot, récemment réhabilités par la Cour suprême, a bien voulu accepter de soutenir ce nouveau pourvoi.

(22 juillet 1922.)

Une troublante affaire

On n'a pas oublié le douloureux drame dont fut victime, en 1914, un instituteur de l'Aisne, M. Jules Copie. Soupçonné de se livrer à l'espionnage parce qu'il portait sur lui une carte d'état-major et une carte de circulation pour l'Alsace-Lorraine, souvenir de voyage remontant à 1909, M. Copie fut arrêté, puis abattu à coups de revolver par le détachement commis à sa garde.

Le 21 octobre 1921, la Ligue des Droits de l'Homme demandait au ministre de la Guerre d'ordonner une enquête sur les conditions de cette exécution sommaire. Le ministre, depuis lors, n'a daigné faire à la Ligue aucune réponse décisive. A cinq lettres successives de M. Ferdinand Buisson, il s'est borné à répondre que l'affaire allait être examinée « sans retard ». ...Et, depuis bientôt un an, les choses en sont là.

Devant le silence du ministre, la Ligue a décidé d'organiser dans l'Aisne et dans le reste du pays une campagne de conférences publiques et d'intéresser tous les instituteurs de France à la cause de leur malheureux confrère.

Il faudra bien que le ministre se décide à répondre.

(26 juillet 1922.)

A NOS SECTIONS

Aux instituteurs

Nous serions reconnaissants à nos collègues de l'Enseignement primaire de bien vouloir nous adresser en communication l'Annuaire des *Instituteurs et Institutrices* de leur département. Ces documents seront renvoyés à leur propriétaire dans les dix jours de leur réception.

Nous avons déjà reçu les annuaires des départements suivants : Allier, Calvados, Finistère, Gers, Gironde, Isère, Lozère, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Nord, Haute-Savoie, Seine-Inférieure, Var, Vendée, Haute-Vienne. Inutile donc de nous les expédier à nouveau.

Situation Mensuelle

Situation générale.

Le nombre des Sections était, au 30 juin 1922, de 1.012 ; il était, au 31 juillet, de 1.027 ; soit une augmentation de 15.

Sections installées.

- 4 juillet. — Conches-en-Ouche (Eure), président : M. BAZIRE.
 4 juillet. — Bernay (Eure), président : M. AVISSE.
 4 juillet. — Hautmont (Nord), président : M. DELAPORTE.
 5 juillet. — Boège (Haute-Savoie), président : M. MOLLIER.
 5 juillet. — Saint-Yrieix (Haute-Vienne), président : M. ROUX.
 7 juillet. — Corbeilles-au-Gâtinais (Loiret), président : M. GAILLACMOND.
 7 juillet. — Turascon (Bouches-du-Rhône), président : M. GASC.
 8 juillet. — Saint-Hilaire-de-Villefranche (Charente-Inférieure), président : M. BOUER.
 10 juillet. — Ivry-la-Bataille (Eure), président : M. LATOUCHE.
 18 juillet. — Sannois (Seine-et-Oise), président : M. GALATTOIR.
 18 juillet. — Barnéville (Manche), président : M. JEANNE.
 19 juillet. — Saint-Firmin (Hautes-Alpes), président : M. FAURE.
 21 juillet. — Malha (Charente-Inférieure), président : M. GIRAUD.
 27 juillet. — Saint-Germain-Laval (Loire), président : M. VENDIER.
 27 juillet. — Tronget (Allier), président : M. LOISEAU.

Sections dissoutes.

- 18 juillet. — Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 18 juillet. — Chauffailles (Saône-et-Loire).

Délégations remplies.

- 1^{er} juillet. — Marseille (Bouches-du-Rhône) : M. Ferdinand BUISSON.
 8 juillet. — Orléans (Loiret) : M. Ferdinand BUISSON.
 9 juillet. — Evreux (Eure) : M. RENAUDÉL.
 11 juillet. — Poissy (Seine-et-Oise) : M. DE STOECKLIN.
 14 juillet. — Champigny (Seine) : M. KLEMCZYNSKI.
 16 juillet. — Anizy-le-Château (Aisne) : M. HENRI GUERNUT.
 17 juillet. — La Ferté-Bernard (Aisne) : M. René DE MARMANDE.
 18 juillet. — Corbeil (Seine-et-Oise) : MM. DE STOECKLIN et DE MARMANDE.
 20 juillet. — Nice (Alpes-Maritimes) : M. René DE MARMANDE.
 22 juillet. — Sannois (Seine-et-Oise) : M. Pierre LOEWEL.
 23 juillet. — Laon (Aisne) : MM. PAINLEVÉ et HENRI GUERNUT.
 27 juillet. — Paris (Salle des Sociétés Savantes : « Pour Goldsky ») : MM. PHILIPP, sénateur et Emile KAHN.
 30 juillet. — Saint-Quentin (Aisne) : M. KLEMCZYNSKI.
 30 juillet. — Hautmont (Nord) : M. HENRI GUERNUT.
 31 juillet. — Albi (Tarn) : M. PAUL BONCOUR.
 31 juillet. — Paris (Salle des Sociétés Savantes : « Contre la guerre ») : MM. PAINLEVÉ et Edmond BESNARD.

ACTIVITÉ DES FEDERATIONS

Aisne.

23 juillet. — Sous la présidence de M. Doucodame, président fédéral, la Fédération, constituée le matin même, donne une conférence publique qui réunit plus de 1.200 auditeurs. M. Painlevé, ancien président du Conseil, membre du Comité Central, parle de l'affaire du *Chemin-des-Dames* et réclame à néant les légendes de la réaction. Un camelot du roi, qui présente la contradiction donnée à notre collègue, une nouvelle occasion d'accabler ses calomnieux. M. Henri Guernut, secrétaire général, répond victorieusement à quelques insinuations du contradicteur sur les affaires Malvy et Caillaux.

Cher

6 août. — La Fédération : 1^{er} constate que le Gouvernement n'a pas tenu compte de la volonté des Chambres accordant la grâce amnistiante à l'officier Marty ; 2^e proteste contre cette violation de la souveraineté nationale ; 3^e invite le Comité Central à poursuivre une vigoureuse campagne pour obtenir la libération immédiate de Marty, celle des victimes des juridictions d'exception et le châtiment des responsables, si haut placés qu'ils soient ; 4^e s'engage à mener, de son côté, toute l'action nécessaire.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Abbeville

23 juillet. — La Section exprime à M. Ferdinand Buisson son respectueux dévouement ; lui demande de rester à la tête de la Ligue pour la mener vers plus de justice, de vérité et de liberté.

Amiens (Somme)

1^{er} août. — La Section proteste : 1^{er} contre la non-libération de Marty ; 2^e contre l'attitude du Gouvernement à l'égard des fonctionnaires ; 3^e contre la mainmise par le Bloc national sur toutes les œuvres laïques et démocratiques ; s'associe aux manifestations organisées, dans tous les pays, par les partis démocratiques, en faveur de la paix.

Argenteuil (Seine-et-Oise).

16 juin. — M. Corcos, membre du Comité Central, fait une conférence publique très réussie sur la *paix des peuples et la Ligue*.

Juin. — M. Rousseau, délégué de la Section au Congrès de Nantes, rend compte de son mandat.

Aubervilliers (Seine).

8 août. — La Section : 1^{er} approuve l'action de la Ligue contre les erreurs de la justice militaire ; 2^e demande au Comité Central de continuer ses efforts en faveur des soldats condamnés ; 3^e proteste contre le maintien de Marty en prison ; 4^e invite le Comité Central à demander sa libération.

Avignon (Vaucluse).

Août. — La Section : 1^{er} constate qu'en violation des engagements pris par le Gouvernement devant les Chambres, l'ex-officier mécanicien Marty, est exclu de l'amnistie dont bénéficient les marins de la Mer Noire ; 2^e regrette l'attitude du Gouvernement ; 3^e proteste contre la mesure d'exception qui frappe Marty ; 4^e demande au Comité Central d'agir en faveur de la libération immédiate de cet officier.

Bar-sur-Aube (Aube).

24 juin. — La Section demande que les fonctionnaires jouissent des mêmes droits et des mêmes libertés que les autres citoyens.

Belfort (Territoire de Belfort).

Juin. — La Section approuve le Comité Central d'avoir envoyé une délégation à Berlin en vue de soutenir et d'encourager les efforts des démocrates allemands ; regrette que M. Ferdinand Buisson ait manifesté à l'égard du peuple allemand, des sentiments d'estime et de sympathie que ne partageait pas la majorité des ligueurs sinistrés (1).

(1) Le blâme contenu dans l'ordre du jour de nos collègues est motivé par des propos attribués, à tort, à notre président. — N. D. L. R.

Brest (Finistère).

Juillet. — La Section : 1° proteste contre le maintien de Marty en prison; 2° invite le Comité Central et les Sections de la Ligue à demander en faveur de Marty, le bénéfice de l'amnistie; 3° s'élève contre les violations des droits de la défense, constatées au tribunal de Moscou; 4° invite les républicains français à s'élever contre les crimes politiques.

Castelmoron (Lot-et-Garonne).

23 juillet. — Le président de la Section fait une intéressante causerie sur les dangers qui menacent la démocratie et la liberté.

Chavigny (Meurthe-et-Moselle).

30 juillet. — La Section : 1° confirme sa confiance au Comité Central; 2° s'engage à soutenir ses campagnes contre l'injustice et l'arbitraire; 3° demande la libération de Marty.

Gollonges (Ain).

30 juillet. — M. Jeantet, délégué de la Section au Congrès de Nantes, rend compte de son mandat. La Section : félicite M. Jeantet; approuve les vœux présentés par M. Ferdinand Buisson sur la réforme de l'enseignement, le régime des bourses scolaires, l'application des lois de laïcité; demande : 1° un impôt sur le capital et un impôt réellement progressif sur le revenu; 2° la liberté de pensée et d'opinion pour les fonctionnaires laïques; 3° le retrait de la circulaire Berard et du projet de statut asservissant les fonctionnaires; 4° la suppression des conseils de guerre et le vote par les Chambres du projet Sarraïl; 5° la reorganisation de l'armée et du service de 12 mois; 6° l'amnistie pour les victimes de la juridiction militaire, notamment pour Marty et Badina; invite le Comité Central à poursuivre son action en faveur de la paix.

Dunkerque (Nord).

10 août. — La Section : 1° approuve les résolutions adoptées au Congrès de Nantes; 2° exprime sa confiance au Comité Central; 3° demande la gratuité de l'enseignement à tous les degrés et son accessibilité par voie d'examen; 4° stigmatise le commerce des fournitures scolaires auquel se livrent, dans leurs écoles, certains membres de l'enseignement; 5° approuve la campagne du Comité Central en faveur de la liberté d'opinion des fonctionnaires.

Fécamp (Seine-Inférieure).

19 juillet. — La Section proteste : 1° contre l'attitude du Comité Central à l'occasion de la conférence Vandervelde (1); 2° contre la mesure prise par le Gouvernement à l'égard de Goldsky, mesure qui équivaut à une condamnation à mort.

Feschés-le-Château (Doubs).

29 juillet. — M. Buisson, trésorier de la Section, rend compte des travaux du Congrès de Nantes. La Section : 1° approuve les résolutions du Congrès; 2° invite le Comité Central et tous les républicains à défendre l'école et les lois laïques.

Hières-Porcieu (Isère).

10 mai. — La Section demande l'école gratuite à tous les degrés, avec la sélection par le mérite.

25 mai. — M. Robinet fait, à Berthemond, une conférence publique sur la *Ligue des Droits de l'Homme*.

2 août. — La Section : 1° proteste contre l'attitude du Bloc national et du Conseil des ministres à l'égard des fonctionnaires républicains; 2° attire l'attention des élus républicains sur les menées des fonctionnaires réactionnaires qui sont les seuls ennemis de la République; 3° s'élève contre les mesures prises à l'égard de Goldsky, de qui elle demande la libération immédiate.

Hommès (Indre-et-Loire).

23 juillet. — La Section : 1° demande l'amnistie pour Marty, pour Badina et pour tous les soldats et marins condamnés à la suite d'un moment d'égarement; 2° engage le Comité Central à poursuivre son enquête sur les origines de la guerre; 3° vote un secours de 50 francs pour les affaires de Russie.

(1) Nous avons répondu à l'avance, sur tous ces points, à notre Section de Fécamp. (Voir les *Cahiers* du 10 juillet, p. 331.)

La Ferté-Saint-Aubin (Loire).

30 juillet. — La Section proteste : 1° contre l'attitude du Gouvernement à l'égard de Jean Goldsky; 2° contre le maintien de Goldsky en prison; cris à nouveau sa haine de la guerre, cause de tant d'injustices et de malheurs.

La Flotte-en-Ré (Charente-Inférieure).

23 juillet. — Conférence publique. M. Demons, de la Section de La Rochelle, parle sur la *Ligue des Droits de l'Homme, ses origines, son but*. La Section fait confiance au Comité Central pour continuer, dans la légalité, son œuvre de justice et de fraternité; demande : 1° la réhabilitation des fusillés innocents; 2° la punition des chefs responsables d'exécutions injustes; 3° l'amnistie des marins de la Mer Noire.

Landerneau (Finistère).

29 juillet. — La Section demande : 1° la titularisation des intérimaires de l'enseignement et le maintien de tous les emplois d'instituteurs; 2° la libération de Marty.

Le Pradet (Var).

14 juillet. — Causerie sur la Ligue des Droits de l'Homme. Un concert est donné à l'occasion de la fête nationale.

29 juillet. — La Section : 1° adresse ses salutations fraternelles à Benjamin Reynier, ancien forçat réhabilité; 2° estime que la mise à l'index des œuvres d'Anatole France est, pour le maître, un nouveau titre de gloire et lui exprime sa respectueuse sympathie; 3° regrette que le Gouvernement ait exclu Marty du bénéfice de la grâce amnistiaire; 4° exprime à la famille de Jean Jaurès sa sympathie et son admiration à l'occasion du 7^e anniversaire de la mort du grand ligueur.

Lille (Nord).

28 juillet. — Le Bureau adopte et communique à la Presse régionale un ordre du jour protestant contre la non-application de la grâce amnistiaire à André Marty.

30 juillet. — Assemblée générale sous la présidence de M. Sautreau, vice-président. Compte rendu du Congrès de Nantes par M. Marc Nez, ancien secrétaire de la Section. Une trentaine d'adhésions nouvelles sont enregistrées.

Louviers (Eure).

27 juillet. — La Section : 1° s'élève contre toute ingérence cléricalle à l'école; 2° demande le respect des lois existantes; 3° félicite la Ligue pour son énergique défense des maîtres laïques frappés pour délit d'opinion; 4° proteste contre le procès des révolutionnaires russes jugés sans les garanties élémentaires des droits de la défense.

Lyon (Rhône).

Juillet. — La Section : 1° à propos des incidents Guérnat-Moutet, invite le Comité Central à étudier quelle doit être l'attitude de la Ligue à l'égard de la colonisation; 2° estime inopportune l'organisation du meeting Vandervelde; la Ligue ayant pour règle de ne pas intervenir dans les procès en cours et pour devoir de ne pas prévenir l'opinion publique contre un gouvernement déjà en butte aux attaques de la réaction (1).

Monde (Lozère).

30 juillet. — M. Périier, président de la Section, expose les origines de la Confédération générale des travailleurs intellectuels.

Mirabel-Piégon (Drôme).

30 juillet. — M. Périier, président de la Section expose les travaux du Congrès de Nantes et du Congrès fédéral. La Section : 1° proteste contre l'attitude du Gouvernement à l'égard de Marty; 2° adresse à la mémoire de Jaurès, martyr de la paix, un hommage ému.

Montpellier (Hérault).

28 juillet. — M. Ferrasse, président de la Section, rend compte des travaux du Congrès de Nantes.

Moux (Aude).

Juillet. — La Section proteste contre la non-libération de Marty.

(1) Nos lecteurs ont lu nos explications (*Cahiers*, p. 331). Ils ont vu que nous nous sommes gardés de toute incursion dans la politique et que nous nous y sommes bornés à soutenir, comme il est de notre devoir, les droits sacrés de la défense.

Paris (XIX^e, XX^e).

26 juillet. — Les trois Sections, convaincues de l'innocence de Goldsky, protestent contre la décision du Gouvernement acheminant vers la Guyane, Jean Goldsky, allié depuis deux ans ; demandent son élargissement immédiat, en attendant la revision du procès réclamé par l'opinion.

8 août. — Sous la présidence de M. Muller, les trois Sections donnent une réunion publique pour l'annistie. M. Klemczynski, délégué du Comité Central, rappelle les campagnes de la Ligue en faveur d'une large annistie et ses récents succès dans les affaires Bersot et N. Guyen-Van-Do, réhabilités par la Cour de Cassation.

Philippeville (Constantine).

28 juillet. — M. Ahmed Balioul, agrégé de l'Université, fait devant un millier d'auditeurs, une très intéressante conférence sur la *représentation des indigènes algériens au Parlement*. M. Ledermann, président de la Section, expose les buts de la Ligue.

Puiseaux (Loiret).

31 juillet. — La Section : 1^o proteste contre l'attitude du Gouvernement à l'égard de Marty ; 2^o demande au Comité Central de mener une vive campagne pour la libération de tous les marins de la Mer Noire, maintenus en prison.

Bosporden (Finistère).

5 juillet. — La Section entend le compte rendu des travaux du congrès national ; fait confiance au Comité Central pour faire triompher les principes démocratiques qui furent à la base des travaux du Congrès.

Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

9 juillet. — Sous les auspices de la Section, M. Lucien Victor-Meuirier, membre du Comité Central, donne, à Mithia, une conférence publique très réussie à l'issue de laquelle une Section est constituée.

Saint-Quentin (Aisne).

29 juillet. — La Section, de concert avec les groupements de gauche, donne une conférence publique en commémoration de la mort de Jaures. M. Klemczynski, délégué du Comité Central, rappelle le rôle de Jaures dans l'affaire Dreyfus, et ses luttes pour réaliser enfin la justice sociale. MM. Ringier, député, qui présidait, Morin, Barnès, Boudedame, président de la Fédération de l'Aisne, associent la Ligue à l'hommage rendu au grand citoyen.

Tulle (Corrèze).

29 juillet. — La Section proteste : 1^o contre toute atteinte aux droits des fonctionnaires ; 2^o contre les poursuites intentées aux fonctionnaires syndiqués ; demande : 1^o la suppression des conseils de guerre ; 2^o la publication des sources secrètes de la Haute-Cour ; 3^o la revision des procès Caillaux et Malvy ; 4^o la grâce amnistiante en faveur de Marty ; 5^o l'école laïque gratuite et accessible à tous les degrés par voie d'examen ; rappelle que certains fonctionnaires envoient leurs enfants dans les écoles privées ; compte sur l'union des républicains pour défendre l'idéal laïque.

Tronchet (Allier).

16 juillet. — La Section félicite le Comité Central pour sa participation à la manifestation de Berlin et pour la constitution d'une Ligue internationale ; invite tous les groupements républicains à s'unir pour défendre les lois laïques et lutter contre la réaction ; demande : 1^o la suppression des conseils de guerre ; 2^o la réhabilitation de leurs victimes et le châtiment des chefs responsables de leurs erreurs ; 3^o l'organisation de la nation armée ; 4^o l'institution d'une Société des Nations démocratique et universelle.

Valaurôme (Drôme).

2 juillet. — La Section félicite le Comité Central pour son action ; proteste contre la politique du Bloc national ; demande : 1^o que l'examen des boursiers de l'enseignement primaire (1^{er} série) soit ramené au niveau du certificat d'études primaires ; 2^o que la loi de 8 heures soit appliquée par l'Administration des Eaux et Forêts ; 3^o que le taux de l'allocation mensuelle accordée aux vieillards soit révisé et adapté aux conditions locales d'existence.

Vierzon (Cher).

20 juillet. — La Section adresse au Gouvernement des Soviets un chaleureux appel en faveur des socialistes révolutionnaires russes ; exprime sa sympathie au peuple russe.

CE QU'ON DIT DE NOUS

Pour la Paix

De M. William BERTRAND, ancien député, au sujet de notre manifestation du 31 juillet pour la paix (Journal de Marennes, 6 août) :

C'était l'image vivante et la réalisation concrète de la formule de l'entente des gauches ; de l'entente pour l'action la plus noble qui soit : la lutte pour la paix.

Les journaux de droite raillent cette assemblée de rêveurs impuissants et d'idéologues sans crédit. A quoi riment ces palabres ? Quel résultat produiront-ils ? Empêcheront-ils Ludendorff de galvaniser la haine allemande et Constantin d'embarquer ses troupes pour Constantinople ? Critique vraiment trop facile. Nous savons bien parbleu qu'un coquin, revolver au poing, l'emporta toujours sur un savant qui n'a pour toute arme que sa raison et sur un juste qui n'a pour se défendre que son bon droit. Mais il est une force véritable, incoercible, souveraine : le peuple. Et c'est avec l'espoir, avec la certitude de trouver un jour le chemin de son intelligence et de son cœur que ces idéalistes impénitents demeurent sur la brèche et poursuivent la tâche ingrate de prêcher l'amour de l'humanité dans le grondement des haines criminellement attisées. Le jour où, conscients de leur force, les peuples, éternelles victimes des guerres, imposeraient silence aux fauteurs de conflits, on verrait que la bonne semence des ouvriers de paix n'aurait pas été jetée vainement.

Neutralité

De M. ROGNON (Petit Troyen, 10 août) :

Dans une même séance, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen a décidé de demander au Gouvernement des Soviets « au nom de l'humanité » la grâce des ecclésiastiques qui avaient voulu s'opposer à la confiscation des biens de l'Eglise et celle des révolutionnaires ayant conspiré contre le régime des Soviets.

Voilà un bel exemple du principe de neutralité qui anime dans chaque pays les défenseurs de l'esprit de justice ; sans aucune arrière-pensée, avec le plus large esprit de tolérance mutuelle, ils défendent, avec la même ardeur, des humains dont les conditions sociales et politiques sont diamétralement opposées.

Les délits d'opinion, quels qu'ils soient, sont donc défendus par la Ligue qui essaye par tous les moyens de soustraire à la mort ceux qui ont le courage d' penser et d'agir d'après leurs convictions.

Respect de toutes les libertés et de toutes les religions, tolérance mutuelle, neutralité absolue dans toutes les questions de justice, voilà les racines profondes qui soutiennent l'arbre gigantesque que j'appelle la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, arbre dont les immenses ramifications couvrent de leur ombre protectrice tous ceux qui s'estiment lésés dans leur honneur ou dans leurs biens.

La Ligue et les Communistes

Qu'à fait la Ligue des Droits de l'Homme pour les communistes poursuivis, condamnés à mort et exécutés plus ou moins sommairement par les Gouvernements de Hongrie et de Roumanie ?

RÉPONSE :

Pour les communistes hongrois ? Apprenant que dix membres de l'ancien Gouvernement des Soviets de Hongrie allaient être condamnés à mort nous avons, sans tarder, prié le ministre des Affaires étrangères de faire

intercéder en leur faveur les représentants de la France à Buda-Pest. Et nous avons fait parvenir au Gouvernement hongrois un télégramme pressant qu'ont signé, avec le Comité Central, des personnalités éminentes de l'Université et des Lettres.

Ces textes, publiés, en leur temps, par la plupart des journaux amis, ont été reproduits dans les *Cahiers* où nos lecteurs pourront les retrouver (1921, p. 44).

Ajoutons que, des dix accusés communistes menacés de la peine de mort, quatre seulement ont été condamnés à mort, encore bénéficièrent-ils d'une commutation de peine immédiate.

Pour les communistes roumains ? Saisi des conditions scandaleuses dans lesquelles se déroulaient le « procès des 300 » roumains, le Comité Central de la Ligue a adopté, communiqué à toutes la presse française et roumaine, transmis à M. Bratiano, président du Conseil des ministres de Roumanie, un ordre du jour véhément. (*Cahiers* 1922, p. 210.)

Ajoutons que notre protestation a eu, en Roumanie, un retentissement considérable. La plupart des journaux l'on reproduite, accompagnée de commentaires particulièrement élogieux sur le passé, le but et l'autorité morale de notre association.

Ne citons que l'*Aurora* du 16 avril qui assure que M. Bratiano a été « très mal impressionné » par notre intervention, et l'*Adevarul*, du même jour, qui déplore, à cette occasion, qu'il n'existe pas encore, en Roumanie comme en France, une Ligue des Droits de l'Homme qui assure à tous les accusés et contre tous ceux qui tentent de les méconnaître, les garanties élémentaires de la justice.

Ramollot !

De notre collègue M. Lucien VICTOR-MEUNIER (France de Bordeaux) :

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme qui s'est tenu à Nantes, en juin dernier, ne s'est-il pas, sur les conclusions du général Sarraïl, prononcé pour le maintien des Conseils de guerre en temps de guerre ? Les délégués réunis à Nantes estiment-ils donc que par ces Conseils de guerre il n'a pas encore été commis assez de crimes ? Entendent-ils laisser à Ramollot la faculté d'en entasser d'autres ?

C'est un droit de l'homme — c'est donc le droit de notre collègue Meunier — de vouloir supprimer radicalement, même en temps de guerre, et dans la zone de guerre, les Conseils de guerre.

Ce que nous nous permettons de rappeler à notre collègue, c'est que si le Congrès de Nantes a maintenu en temps de guerre sur le front des tribunaux spéciaux, il y fait juger comme juges des magistrats, dépendant du ministre de la Justice. Des robins, si l'on veut ; des ramollot, non.

Erreur !

Du même :

Remarquons, d'ailleurs, que ce même Congrès, rompant avec les plus hautes traditions républicaines, s'est refusé à un vote de principe contre la peine de mort, ce qui, comme scandale, est assez réussi, vous l'avouerez.

On lit dans le compte rendu sténographique du Congrès :

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le vœu demandant la suppression générale de la peine de mort. (Ce vœu, mis aux voix, est adopté.)

Ligueurs ! les Cahiers sont « votre Revue ».
Vous abonner aux Cahiers, c'est combattre
pour « votre idéal » !

CORRESPONDANCE

A. M. X. POLI, directeur du Journal de l'Aisne.

Mon cher Directeur,

On me communique aujourd'hui seulement le numéro de *Journal de l'Aisne*, du 27 juillet, et j'y lis sous votre signature les lignes que voici :

... La Ligue n'est que la succursale des Loges et fait la politique des Loges, c'est-à-dire une politique anticatholique.

La Ligue des Droits de l'Homme anticatholique ?

En réponse, trois faits seulement :

1° En pleine guerre, malgré la censure et malgré l'état de siège, dans des brochures et des conférences publiques, nous avons, contre deux Gouvernements que vous aimez bien, le Gouvernement russe et le Gouvernement français, défendu, non sans courage, le droit de la Pologne à l'unité et à l'indépendance.

Qu'est-ce que la Pologne ? Une nation catholique.

2° Au lendemain de l'armistice, nous avons avec le même courage, contre un Gouvernement ami et allié, défendu de droit de l'Irlande.

Et qu'est-ce que l'Irlande ? Une nation catholique.

3° Il y avait une fois, dans la bonne ville de Laon, un jeune et fringant officier, lieutenant ou capitaine, qui, pour avoir commis le crime d'assister, un dimanche, derrière un pilier de l'église métropolitaine, à la messe chantée de 11 heures, a été mis en disponibilité par M. le président du Conseil.

L'officier, c'était M. Poli ; le président du Conseil d'alors — admirez, Monsieur le Directeur, comme l'histoire offre des rencontres surprenantes — le président du Conseil d'alors, c'était l'homme que M. Poli aujourd'hui idolâtre à l'égal de son Dieu, c'était M. Clemenceau.

M. Poli était notre adversaire ; M. Clemenceau était notre ami ; mais M. Poli en allant à la messe exerçait son droit ; M. Clemenceau en le frappant manquait à son devoir. Contre M. Clemenceau, nous avons défendu M. Poli.

Mais j'y pense, mon cher Directeur, ce M. Poli porte un nom bien semblable au vôtre. Ne le connaissez-vous pas ? (1)

Je suis convaincu, mon cher Directeur, ayant éprouvé votre courtoisie, que vous voudrez bien publier cette mise au point dans votre prochain numéro et je vous prie de croire à mes sentiments confraternels et distingués.

Le Secrétaire général :

Henri GUERNUT.

(13 août 1922)

(1) M. Poli, directeur du *Journal de l'Aisne*, est, en effet, un des officiers catholiques que la Ligue des Droits de l'Homme s'honore d'avoir défendu.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : O/C 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourso
 117, Rue Réaumur
 PARIS